

P.G. • BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE QUEBEC

# Le gouvernement du Canada à votre service

CAICP46-2

13

1984F

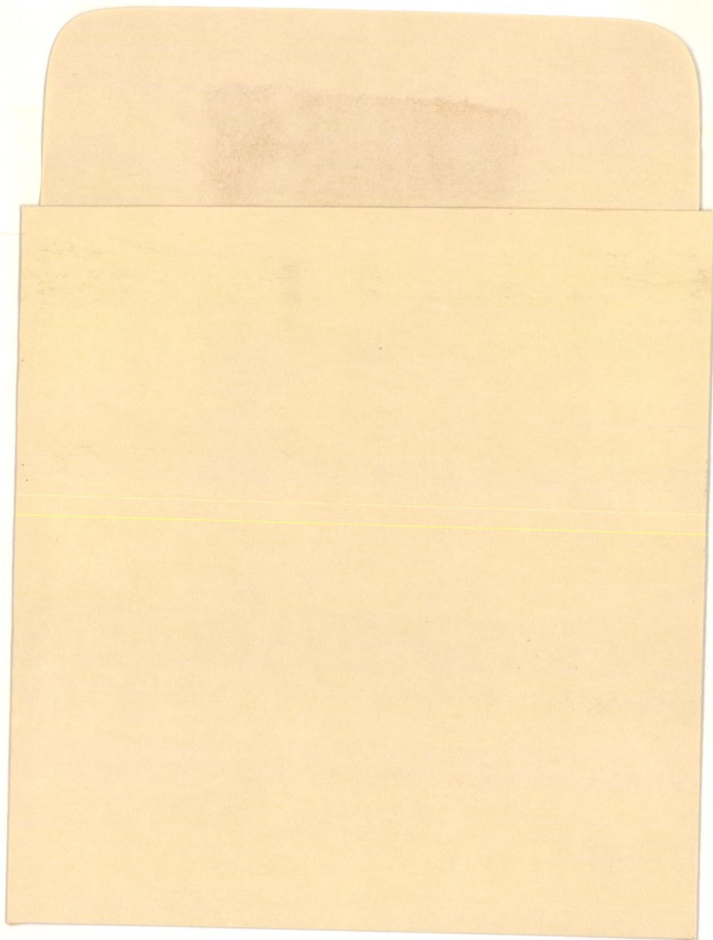
en Ontario

Canada

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00609 066 9



Couverture: Place de la Banque royale au centre-ville de Toronto  
(Photographie: Office de tourisme au Canada)

# Le gouvernement du Canada à votre service

en Ontario

Note : Cette publication est également disponible en anglais.

Note : This publication is also available in English.

© Ministre des Approvisionnementnements et Services Canada 1984

N° de cat. CP 46-2/13-1984F

ISBN 0-662-92875-X

**319F (11-84)**

# **Le gouvernement du Canada à votre service**

Le gouvernement du Canada est à votre service en Ontario de bien des façons. Il gère le programme des allocations familiales et le régime d'assurance-chômage ; il partage avec la province le coût des services de santé et de l'éducation ; il contribue à l'expansion économique et au développement industriel de la région.

En outre, le gouvernement du Canada fournit son aide aux agriculteurs par l'entremise de la Société du crédit agricole, de l'Assurance-récolte ou de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Ce ne sont là toutefois que quelques-uns des mécanismes nationaux mis sur pied en vue de promouvoir l'agriculture.

Le but de cette publication n'est pas d'énumérer tous les services mis à votre disposition, mais seulement d'en donner un aperçu et de vous indiquer comment en profiter. Nous avons regroupé ces services sous des rubriques qui correspondent à des catégories de besoins et d'activités. Vous n'avez qu'à consulter la table des matières pour retrouver les programmes qui vous intéressent. Il faut aussi souligner que les programmes gouvernementaux peuvent être modifiés à l'occasion.

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous encourageons à communiquer avec les bureaux fédéraux de votre région ou à vous adresser aux divers services d'information du gouvernement dont les adresses figurent à la fin de cette brochure. Si vous désirez également commander d'autres publications traitant des programmes et des services du gouvernement canadien, vous en trouverez les titres sur le bulletin de commande placé à la fin de la brochure.

# Table des matières

## Section 1

<b>Le mieux-être</b> .....	1
L'aide aux consommateurs.....	2
Le rappel des véhicules automobiles.....	3
Les ceintures de sécurité.....	3
La promotion de la santé.....	3
Les allocations familiales.....	4
Les garderies.....	4
La planification familiale.....	5
Le troisième âge.....	5
<i>La Sécurité de la vieillesse</i> .....	5
<i>Le Régime de pensions du Canada</i> .....	6
<i>L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans</i> .....	7
<i>Nouveaux Horizons</i> .....	7
<i>Tarifs réduits</i> .....	8
Les services aux anciens combattants.....	8
La fabrication des aliments et des autres produits.....	8
Les subventions au titre du bien-être.....	9
Les autres programmes sociaux.....	9
Les droits de la personne.....	10
Le programme de promotion de la femme.....	10
La citoyenneté.....	11
Les publications sur le bien-être social.....	11
Recherche et sauvetage.....	11
Les programmes du Nord.....	12
Les services aux peuples autochtones.....	12

## Section 2

<b>Le développement économique</b> .....	15
Les services aux employeurs.....	16
<i>Les Centres d'emploi du Canada</i> .....	16
Les services aux entrepreneurs.....	17
<i>Le Centre des entreprises</i> .....	17
<i>Le développement industriel et régional</i> .....	17
<i>Statistique Canada</i> .....	18
<i>La Banque fédérale de développement</i> .....	19
Le tourisme.....	19
<i>Les exploitants de l'industrie touristique</i> .....	19
<i>Les programmes</i> .....	20
Les marchés étrangers.....	20
<i>Les bureaux internationaux</i> .....	20
<i>La Banque de données du commerce international</i> .....	21

<i>La mise en valeur du commerce d'exportation</i> .....	21
<i>La protection tarifaire</i> .....	22
<i>L'information</i> .....	22
<i>L'Agence canadienne de développement international (ACDI)</i> .....	22
Les services agricoles.....	23
<i>Le transport des céréales</i> .....	23
<i>La Société du crédit agricole Canada</i> .....	24
<i>L'Office de stabilisation des prix agricoles</i> .....	24
<i>L'assurance-récolte</i> .....	25
<i>L'Office des provendes du Canada</i> .....	25
<i>Le développement agro-alimentaire</i> .....	26
<i>La production et l'inspection des aliments</i> .....	27
<i>La Commission canadienne du lait</i> .....	28
<i>Les services de commercialisation</i> .....	28
<i>La recherche</i> .....	29
<i>Les publications</i> .....	29
Les pêcheries.....	30
<i>La pêche en eau douce</i> .....	30
<i>Les services aux pêcheurs</i> .....	30

## Section 3

<b>Le travail</b> .....	33
Les travailleurs et les emplois.....	34
<i>Les Centres d'emploi du Canada (CEC)</i> .....	34
<i>La création d'emplois</i> .....	34
<i>Canada au travail</i> .....	34
<i>La Croissance locale de l'emploi</i> .....	35
<i>La Compagnie de travailleurs</i> .....	35
<i>L'Accès-Carrière</i> .....	35
<i>La mobilité de la main-d'œuvre</i> .....	35
<i>Le Programme national de formation du Canada</i> .....	36
<i>La formation des femmes dans des métiers non traditionnels</i> .....	36
<i>Les Centres d'emploi du Canada (assurance-chômage)</i> .....	36
<i>Le numéro d'assurance sociale</i> .....	37
<i>Renseignements complémentaires</i> .....	38
Travail Canada.....	38
<i>Les relations industrielles</i> .....	38
<i>Les conditions de travail</i> .....	39
<i>L'aide spéciale</i> .....	39
<i>La sécurité au travail</i> .....	40

## Section 4

<b>L'énergie</b> .....	41
Le Programme énergétique national ....	42
<i>Le Programme de conservation de</i>	
<i>l'énergie pour les résidences</i> .....	42
<i>L'analyse énergétique Éner\$age</i> .....	42
<i>Deux programmes de subventions :</i>	
<i>le PITRC et le PCRP</i> .....	43
Les publications .....	44
Les énergies renouvelables .....	44
Autres programmes concernant la	
gestion de l'énergie .....	45
Guide de consommation de carburant ..	46

## Section 5

<b>Les communications</b> .....	47
Les satellites .....	48
Le système de vidéotex .....	48
La réception des ondes .....	49
Le service radio général .....	49
Postes Canada .....	49

## Section 6

<b>L'environnement</b> .....	53
La protection de l'environnement .....	54
<i>La pollution</i> .....	54
<i>La protection des forêts</i> .....	54
<i>L'utilisation des terres</i> .....	54
<i>La protection des eaux</i>	
<i>intérieures</i> .....	55
<i>La protection de la faune</i> .....	55
<i>La protection du milieu marin</i> .....	55
La météorologie .....	56
Les publications et les renseignements ..	56
Les cartes géographiques du Canada ...	56

## Section 7

<b>La jeunesse</b> .....	57
Les prêts aux étudiants .....	58
Hospitalité-Canada .....	58
Katimavik .....	59
Les voyages-aubaines .....	59

## Section 8

<b>Les arts et la culture</b> .....	61
Les programmes canadiens de	
subventions aux arts .....	62
Les initiatives culturelles .....	62

L'aide aux arts .....	62
Soutien aux organismes .....	63
La Société Radio-Canada .....	64
L'Office national du film .....	65
Les Musées nationaux du Canada .....	66
Les Archives publiques .....	67
La Bibliothèque nationale .....	67

## Section 9

<b>Les loisirs</b> .....	69
La condition physique .....	70
Si vous visitez le Canada .....	70
La sécurité nautique .....	70
Les installations portuaires .....	71
Les annuaires des marées .....	71
Les cartes nautiques .....	71
Les cartes aéronautiques .....	72
La photographie aérienne .....	72
Les parcs nationaux du Canada .....	72

## Section 10

<b>Les Canadiens à l'étranger</b> .....	75
Les passeports .....	76
Les douanes .....	76
L'immunisation .....	77
Les climats tropicaux .....	77
L'aide aux Canadiens en voyage .....	77
Les aéroports .....	78
Les coopérants canadiens à l'étranger ..	78

## Section 11

<b>Les carrières au gouvernement</b>	
<b>du Canada</b> .....	79
La Commission de la Fonction	
publique .....	80
Le service extérieur .....	81
Les emplois d'été à l'intention des	
étudiants .....	81
Les forces armées canadiennes .....	82
Transports Canada .....	83
La Gendarmerie royale du Canada .....	83

<b>Publications du gouvernement</b>	
<b>du Canada</b> .....	85

<b>Les services d'information du</b>	
<b>gouvernement du Canada</b> .....	87

<b>Publications gratuites (voir le</b>	
<b>bulletin de commande)</b>	



## Le mieux-être

Le mieux-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes est l'une des priorités du gouvernement du Canada. L'État veille à protéger la santé et à assurer la sécurité des consommateurs par la promulgation de lois qui garantissent la qualité des aliments, des produits ou des services qui leur sont offerts. Il vise à rejoindre tous les citoyens, y compris les mères de famille qui bénéficient d'allocations familiales mensuelles afin de pourvoir aux besoins immédiats de leurs enfants, et les personnes du troisième âge qui profitent de services de plus en plus nombreux.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une description de certains programmes et services nationaux qui contribuent à favoriser le mieux-être de tous et chacun.



## **L'aide aux consommateurs**

Nous sommes tous des consommateurs, depuis le bambin qui veut s'offrir une tablette de chocolat jusqu'au jeune couple qui achète un téléviseur.

L'une des tâches essentielles du gouvernement du Canada est donc de protéger les intérêts du consommateur qui achète des biens ou des services. Cette protection se concrétise sous la forme des lois élaborées par plusieurs ministères.

Ces lois vous protègent en permanence, que vous ayez affaire à une banque, à une station-service ou à l'épicerie du coin. Des dispositions légales veillent à ce qu'une banque ne puisse plier bagage durant la nuit pour disparaître en emportant toutes vos économies. Elles exigent que les mécanismes de mesure des pompes à essence soient vérifiés périodiquement afin que le montant à payer corresponde à la quantité d'essence achetée. Elles assurent aussi la qualité des aliments, de même qu'un emballage et un étiquetage convenables, notamment de certains produits qui pourraient être dangereux.

Pour réaliser pleinement ce que signifie cette volonté de protection du consommateur, il suffit de savoir que les inspecteurs du gouvernement canadien effectuent environ 1,5 million d'inspections par année.

Malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour vous protéger, il se peut que vous éprouviez certains problèmes lors de l'achat de biens ou de services. Dans de tels cas, si le fournisseur se montre peu compréhensif, vous n'avez qu'à communiquer avec une association de consommateurs. Vous trouverez les noms et adresses de ces associations dans votre annuaire téléphonique. Pour obtenir un coup de pouce supplémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante :

---

**Services d'aide aux  
consommateurs  
Consommation  
et Corporations Canada  
Bureau régional de l'Ontario  
4900, rue Yonge  
Édifice fédéral, 6<sup>e</sup> étage  
Willowdale (Ontario)  
M2N 6B6 (416) 224-4031**

---

Vous pouvez également communiquer avec le bureau régional le plus près de chez vous. Vous en trouverez l'adresse dans votre annuaire téléphonique.

De plus, Consommation et Corporations Canada distribue gratuitement aux personnes qui en font la demande de nombreuses brochures et dépliants traitant de sujets particuliers. Les parents auront intérêt à lire les dépliants concernant la sécurité des enfants.

## **Le rappel des véhicules automobiles**

Transports Canada détermine et impose les normes de sécurité pour toute voiture neuve vendue au Canada. De temps à autre, des véhicules motorisés sont rappelés lorsque certaines pièces ne sont pas conformes aux normes prévues par ce ministère. Les consommateurs qui ont des plaintes à formuler au sujet de la sécurité de leur voiture peuvent s'adresser à la :

---

**Direction de la sécurité  
routière et de la  
réglementation automobile  
Transports Canada  
Place de Ville, 28<sup>e</sup> étage, tour C  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N5 (613) 996-2236**

---

## **Les ceintures de sécurité**

La Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile effectue également des recherches sur l'usage des ceintures de sécurité et fixe les normes relatives aux lits et aux sièges d'automobile pour bébés et enfants. Pour obtenir de la documentation sur ces différents sujets, veuillez écrire à l'adresse qui apparaît plus haut, ou aux :

---

**Affaires publiques  
Transports Canada  
1, rue Front ouest  
Pièce 216  
Toronto (Ontario)  
M5J 1A4 (416) 369-3277**

---

## **La promotion de la santé**

Un nombre croissant de Canadiens se rendent compte que les bonnes habitudes et la santé vont de pair. La Direction de la promotion de la santé de Santé et Bien-être social Canada a pour mandat de promouvoir un mode de vie saine susceptible d'améliorer la santé physique et mentale des Canadiens et, par conséquent, leur mieux-être. Les efforts en ce sens se traduisent par l'élaboration de programmes et la distribution de publications dans les domaines de la nutrition, des soins d'hygiène, de la vie familiale, de la croissance de l'enfant, des abus de l'alcool, du tabac, des drogues et d'autres produits dangereux.

Les bureaux régionaux de cette direction situés dans les grandes villes dispensent des services à la population et travaillent en collaboration avec les organismes communautaires et bénévoles ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux. Dans le cadre du Programme de promotion de la santé, on favorise l'élaboration de projets relatifs à la santé communautaire, au développement de ressources et à la formation de main-d'œuvre spécialisée.

Pour tout renseignement, veuillez écrire à la :

---

**Direction de la promotion  
de la santé  
Santé et Bien-être social  
Canada  
Bureau régional de l'Ontario  
102, rue Bloor ouest  
Pièce 410  
Toronto (Ontario)  
M5S 1M8 (416) 996-6483**

---

## **Les allocations familiales**

Vous avez droit chaque mois à des allocations familiales versées par le gouvernement canadien si, étant parent ou tuteur d'un enfant, vous êtes également citoyen canadien, immigrant ayant reçu le droit d'établissement ou non-immigrant ayant payé des impôts au Canada pendant au moins un an. Le versement est généralement effectué à la mère d'enfants âgés de moins de 18 ans résidant au Canada. Cette somme est considérée comme un revenu imposable.

En plus, il se peut que vous ayez droit à un remboursement additionnel d'impôt pour chaque enfant, si le revenu familial ne dépasse pas une somme déterminée.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande d'allocations familiales dans tous les bureaux de poste du Canada ou dans les hôpitaux. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, écrivez aux :

---

**Allocations familiales  
Santé et Bien-être social  
Canada  
Bureau régional de l'Ontario  
789, chemin Don Mills  
CP 6000, succursale Q  
Don Mills (Ontario)  
M4T 2P6 (416) 423-6900**

---

Vous pouvez également consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez vous.

## **Les garderies**

Si vous désirez des renseignements sur les garderies ou si vous voulez en créer une, le gouvernement peut vous aider. Le Centre national d'information sur la garde de jour distribue toute une gamme de dépliants, de trousseaux de renseignements, de notes et de bulletins sur les garderies. Il donne également l'occasion aux personnes et aux groupes de travailler en collaboration avec d'autres ou d'échanger idées et informations.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

---

**Centre national d'information  
sur la garde de jour  
Santé et Bien-être social  
Canada  
Édifice Brooke-Claxton  
Parc Tunney  
Ottawa (Canada)  
K1A 1B5 (613) 992-2133**

---

## **La planification familiale**

Le gouvernement fédéral offre de nombreuses publications sur le contrôle des naissances. Les particuliers, les organismes, les représentants des divers ordres de gouvernement et les écoles peuvent se les procurer.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la :

---

**Direction de la promotion de la santé**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**102, rue Bloor ouest**  
**Pièce 410**  
**Toronto (Ontario)**  
**M5S 1M8 (416) 996-6483**

---

## **Le troisième âge**

Les citoyens du troisième âge peuvent bénéficier de plusieurs programmes et services offerts par le gouvernement fédéral.

### **La Sécurité de la vieillesse**

Tous les particuliers âgés d'au moins 65 ans qui sont citoyens canadiens ou qui résident légalement au Canada peuvent bénéficier d'une pension de la Sécurité de la vieillesse à condition de satisfaire aux formalités de résidence. Les prestations sont indexées trimestriellement pour tenir compte des hausses du coût de la vie. Il n'y a toutefois pas de réduction si le coût de la vie

vient à diminuer. Cette pension n'est pas versée automatiquement : vous devez en faire la demande.

Le bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse peut avoir droit à un supplément de revenu garanti, s'il n'a pas d'autres revenus que sa pension ou s'il n'en a que très peu. Ce supplément est versé tous les mois et il est calculé selon le revenu du conjoint.

De plus, une autre allocation peut être versée à votre conjoint s'il a entre 60 et 65 ans et si vos revenus combinés ne dépassent pas un total prévu par le gouvernement. Les conditions d'admission sont les mêmes que celles pour la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou des formulaires de demande, écrivez à :

---

**Pension de la sécurité de la vieillesse**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**789, chemin Don Mills**  
**15<sup>e</sup> étage**  
**CP 6000, succursale Q**  
**Don Mills (Ontario)**  
**M4T 2P6 (416) 423-6900**

---

Vous pouvez également consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez vous.

## **Le Régime de pensions du Canada**

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale à cotisation obligatoire créé pour aider la plupart des travailleurs canadiens à mieux organiser leur avenir. Le programme prévoit des allocations aux retraités, aux invalides et aux personnes à leur charge. Les représentants du RPC sont en mesure de vous renseigner sur les quelques catégories d'emploi exclues du régime.

Vous avez droit à la pension de retraite si vous avez versé au régime les cotisations requises durant au moins une année civile.

Vous pouvez réclamer votre pension de retraite à l'âge de 65 ans, que vous ayez décidé ou non de prendre votre retraite. Vous avez aussi la possibilité de continuer à participer au régime jusqu'à 70 ans si cela entraîne une augmentation de vos prestations. Les représentants du RPC pourront vous aider à faire le meilleur choix lorsque vous approcherez les 65 ans.

Un cotisant qui n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans et qui est frappé d'invalidité peut toucher une pension en son nom et en celui des personnes à sa charge, jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Lorsqu'un cotisant meurt et qu'il a payé sa part au Régime de pensions pendant la période minimale requise, ses successeurs et son conjoint peuvent recevoir un

versement global s'ils respectent certaines exigences. Par ailleurs, ses enfants pourront bénéficier de prestations jusqu'à l'âge de 18 ans, ou de 25 ans s'ils poursuivent des études à plein temps.

Le RPC stipule que les crédits de pensions acquis par l'un des conjoints, ou par les deux, au cours de leurs années de mariage peuvent être répartis entre eux en deux parts égales à la dissolution du mariage, c'est-à-dire en cas de divorce ou d'annulation légale, à condition que la dissolution ait été accordée le 1<sup>er</sup> janvier 1978 ou après cette date.

Il va sans dire que pour avoir droit à ces prestations, il faut avoir cotisé au régime durant une période donnée, qui varie selon le genre de pensions.

Toutes les pensions et les prestations sont indexées chaque année au coût de la vie. On y a droit quel que soit le lieu où l'on prend sa retraite, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

En matière de sécurité sociale, le Canada a conclu des accords internationaux qui permettent de combiner la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada avec les programmes d'autres pays. Les personnes qui ont habité ou travaillé dans un autre pays peuvent ainsi additionner les crédits de pension acquis à l'étranger et ceux obtenus au Canada pour ainsi répondre aux conditions minimales d'admissibilité établies par l'un ou l'autre pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

---

**Le Régime de pensions du Canada**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**789, chemin Don Mills**  
**CP 6000, succursale Q**  
**Don Mills (Ontario)**  
**M4T 2P6 (416) 423-6900**

---

Vous pouvez également consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez vous.

#### **L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans**

Vous n'êtes plus tenu de cotiser au Régime d'assurance-chômage dès que vous atteignez l'âge de 65 ans.

À partir de ce moment, vous n'avez plus droit aux prestations ordinaires et aux prestations de maladie du Régime d'assurance-chômage. Si vous continuez à travailler, votre employeur doit cesser de déduire de votre salaire vos cotisations d'assurance-chômage, dès le début du mois suivant celui de votre anniversaire de naissance.

Vous pouvez, à 65 ans, avoir droit à la prestation spéciale versée en une seule fois, si vous avez travaillé et cotisé au Régime d'assurance-chômage durant au moins 20 semaines, au cours de l'année précédente.

Cependant, vous devez en faire la demande.

Veuillez consulter la brochure intitulée *À l'âge de 65 ans* que vous pouvez vous procurer aux Centres d'emploi du Canada où vous trouverez également des formulaires de demande.

#### **Nouveaux Horizons**

Le programme Nouveaux Horizons a été conçu à l'intention des retraités qui veulent participer plus activement à la vie communautaire.

Grâce aux subventions du gouvernement fédéral et à un minimum de paperasserie, on a mis sur pied plusieurs activités. Ces activités touchent des domaines variés tels que les services communautaires, l'artisanat, les loisirs, la culture, l'éducation et la condition physique.

Pour obtenir des subventions, il faut faire partie d'un groupe d'au moins dix bénévoles qui agissent comme administrateurs.

Si vous avez un projet en tête ou si vous désirez obtenir plus de renseignements, adressez-vous à :

---

**Nouveaux Horizons**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**2300, rue Yonge**  
**Pièce 1104**  
**Toronto (Ontario)**  
**M4P 1E4 (416) 481-5183**

---

## **Tarifs réduits**

Les dispositions tarifaires autorisées par la Commission canadienne des transports prévoient des réductions pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui veulent voyager à l'intérieur du Canada.

Diverses lignes aériennes ainsi que VIA Rail Canada offrent des billets à tarif réduit. Avant d'entreprendre un voyage, renseignez-vous auprès des lignes aériennes et de VIA Rail, ou auprès d'une agence de voyage, la politique des réductions étant susceptible de vous favoriser.

## **Les services aux anciens combattants**

Le ministère des Affaires des anciens combattants voit à dispenser des services financiers, médicaux, sanitaires et sociaux aux anciens combattants admis, de même qu'aux personnes à leur charge, et à certains non-combattants qui ont servi le Canada en temps de guerre.

Les services fournis par les Affaires des anciens combattants comprennent des pensions et allocations d'anciens combattants, des soins médicaux, des programmes éducatifs et commémoratifs, des services de consultation, de représentation, et d'aide dans le domaine de l'éducation aux enfants des morts à la guerre. Le Programme pour anciens combattants qui avancent en âge offre une aide sup-

plémentaire afin de permettre aux anciens combattants admissibles de continuer à vivre de façon autonome et confortable chez eux.

Pour tout autre renseignement, il faut s'adresser aux :

---

**Affaires des anciens combattants Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**4900, rue Yonge**  
**5<sup>e</sup> étage**  
**Willowdale (Ontario)**  
**M2N 6B2 (416) 224-4091**

---

## **La fabrication des aliments et des autres produits**

L'un des objectifs du gouvernement fédéral est de supprimer les risques d'accident afin que tous les Canadiens puissent vivre dans un milieu sûr. Il procède donc à des inspections périodiques des firmes de production et au contrôle des produits fabriqués afin de s'assurer que l'industrie en question réponde bien aux normes fédérales de production pour les aliments, les médicaments, les produits de beauté, les instruments médicaux ou les appareils qui émettent des radiations.

Si vous avez certains doutes sur la qualité d'un produit, n'hésitez pas à le signaler.

Pour porter plainte ou obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous aux :

---

**Services éducatifs**  
**Direction générale de la protection de la santé**  
**Bureau régional de l'Ontario Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**2301, avenue Midland**  
**Scarborough (Ontario)**  
**M1P 4R7 (416) 291-4231**

---

## **Les subventions au titre du bien-être**

Afin d'améliorer les services de bien-être et les activités d'entraide, le gouvernement finance en partie les services de consultation et d'information fournis aux organismes publics et privés, ainsi qu'aux groupes de citoyens qui mènent des travaux de recherche. Des fonds sont également disponibles pour le fonctionnement de services sociaux.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou faire une demande de subvention, communiquez avec :

---

**Subventions nationales au bien-être social**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Édifice Brooke-Claxton**  
**Parc Tunney**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 1B5 (613) 995-6903**

---

## **Les autres programmes sociaux**

Les provinces et les territoires ont mis sur pied des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes nécessiteuses et à celles qui sont à leur charge. Le gouvernement du Canada, de son côté, fournit des services de consultation et de financement. Par le biais du Régime d'assistance publique du Canada, il couvre environ 50 p. 100 du coût qu'engendrent les programmes d'aide et de bien-être offerts aux bénéficiaires. De plus, grâce au Programme de réadaptation professionnelle des invalides, il partage les frais qu'occasionne la rééducation des personnes incapables d'occuper un emploi en permanence à cause d'une déficience physique ou mentale.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à cette adresse :

---

**Régime d'assistance publique du Canada**  
**Direction générale des programmes des services sociaux**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Édifice Brooke-Claxton**  
**Parc Tunney**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 1B5 (613) 996-4233**

---



## **Les droits de la personne**

Si vous croyez avoir été victime de discrimination de la part d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement fédéral, ou encore de la part de tout employeur soumis à la compétence fédérale, vous pouvez porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne.

Voici quelques motifs de distinction illicite en matière d'emploi, de prestation de services et d'installations au public : race, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, âge, sexe, état matrimonial, situation de famille, état de personne graciée, ou déficience. Par déficience, on entend les handicaps physiques et mentaux, de même que la dépendance envers l'alcool ou la drogue. Il faut se rappeler cependant que les employeurs ne sont pas pour autant obligés d'engager des personnes dont la déficience constituerait un obstacle à l'accomplissement des fonctions essentielles d'un poste, car il peut exister des motifs justifiables d'établir une distinction entre les personnes.

Pour obtenir plus de renseignements ou déposer une plainte, veuillez vous adresser à la :

---

**Commission canadienne des droits de la personne**  
**55, avenue St. Clair est**  
**Édifice Arthur Meighen**  
**Pièce 623**  
**Toronto (Ontario)**  
**M4T 1M2 (416) 966-5527**

---

## **Le programme de promotion de la femme**

Le Programme de promotion de la femme, au Secrétariat d'État, est l'organisme du gouvernement du Canada chargé d'apporter un appui aux groupes bénévoles travaillant à l'amélioration de la condition féminine. Son objectif est d'encourager la pleine participation des femmes à la vie collective canadienne.

Le programme fournit aux groupes de femmes des subventions et des ressources pour leur permettre d'élaborer des projets visant à promouvoir l'éducation et l'action communautaires en ce qui a trait à la condition féminine.

En Ontario, on trouve des bureaux régionaux du Programme de promotion de la femme à Toronto, Hamilton, Sudbury, Timmins, Thunder Bay, London et Ottawa.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en vous adressant au bureau le plus proche de chez vous ou en communiquant avec le :

---

**Programme de promotion de la femme**  
**Secrétariat d'État**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0M5 (819) 994-3190**

---

## La citoyenneté

Le Secrétariat d'État est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et aide les candidats admissibles à devenir citoyens canadiens.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté délivre les certificats de citoyenneté aux nouveaux Canadiens et, sur demande, à ceux qui le sont déjà.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en vous adressant à la Cour de la citoyenneté la plus proche de chez vous ou en communiquant avec :

---

### Le greffier de la citoyenneté canadienne

Secrétariat d'État  
Ottawa (Canada)

K1A 0M5 (819) 994-1955

---

## Les publications sur le bien-être social

Le Conseil national du bien-être social dispose de nombreuses publications traitant de problèmes socio-économiques ayant une influence sur le bien-être des Canadiens.

Si vous désirez recevoir la liste de ces publications, écrivez au :

---

### Conseil national du bien-être social

Santé et Bien-être social  
Canada

Édifice Brooke-Claxton

Parc Tunney

Ottawa (Canada)

K1A 0K9 (613) 995-6265

---

## Recherche et sauvetage

Dans tous les cas de sauvetages difficiles ou de recherches en régions inaccessibles, le Service national de recherche et de sauvetage (SRS) est prêt à intervenir. C'est le ministère de la Défense nationale qui coordonne ce service, avec l'aide du ministère des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne.

Dans le but de susciter une plus grande participation du public dans les domaines de la prévention des incidents et de la coopération lors des opérations de recherche et de sauvetage, deux organismes de volontaires ont été mis sur pied. L'Auxiliaire canadien de sauvetage maritime (ACSM) compte quelque 1 600 volontaires recrutés parmi les pêcheurs ou les propriétaires de bateaux de plaisance. L'Association de recherche et de sauvetage de l'aviation civile (ARSAC), pour sa part, peut faire appel aux avions privés et à des observateurs. Ces deux organismes répondent aux appels de détresse et collaborent avec le SRS.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez au :

---

**Bureau de renseignements  
Ministère de la Défense  
nationale  
4900, rue Yonge  
Willowdale (Ontario)  
M2N 6A4 (416) 224-4087**

---

## **Les programmes du Nord**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est chargé de l'administration des lois fédérales qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et de la coordination des activités du gouvernement fédéral liées à l'exploitation des ressources du Nord, à l'administration des affaires indiennes et inuit et à la protection de l'environnement.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

---

**Direction générale des communications  
Affaires du Nord et Revendications des autochtones  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H4  
Affaires du Nord :  
(819) 997-0011  
Revendications des autochtones :  
(819) 994-1200**

---

## **Les services aux peuples autochtones**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est chargé de l'administration de la *Loi sur les Indiens*. Il administre des programmes destinés aux Indiens inscrits et joue un rôle de premier plan dans la négociation et le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones.

Si vous désirez de plus amples renseignements, écrivez aux adresses suivantes :

---

**Conseiller public à l'information  
Programme des Affaires indiennes et inuit  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
25, avenue St. Clair est  
5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-5544**

---

**Direction générale des communications  
Affaires indiennes et inuit et Orientations générales  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H4 (819) 997-0060**

---

**Direction générale des communications  
Affaires du Nord et Revendications des autochtones  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H4 (819) 994-1200**

---

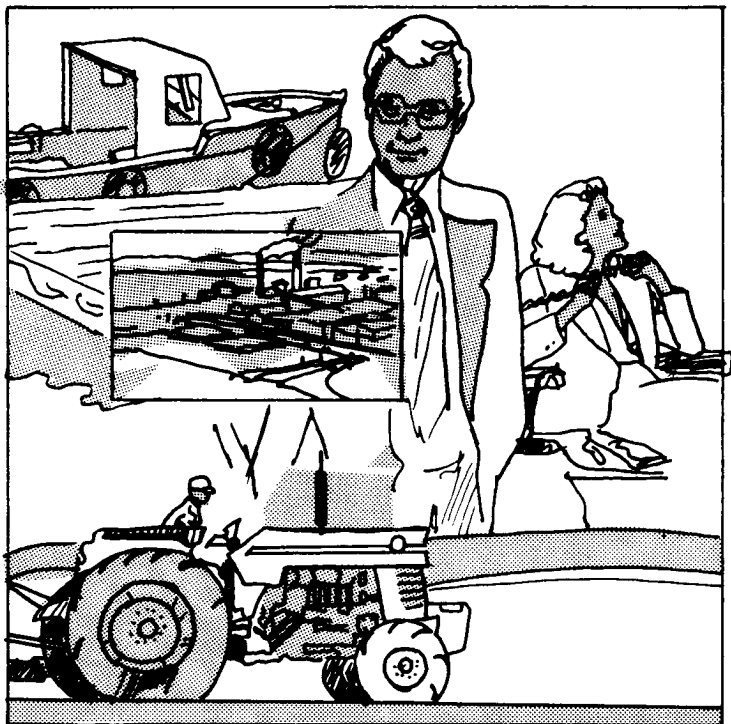
En vertu des pouvoirs et fonctions qui lui sont dévolus en matière de citoyenneté, le Secrétariat d'État doit aider les autochtones à occuper la place qui leur revient au sein de la société canadienne. À cette fin, la Direction des citoyens autochtones administre six programmes qui ont pour objectif de les aider à cerner leurs besoins, à faire connaître leurs préoccupations et à trouver les moyens d'y répondre. Ces programmes s'adressent aux organisations d'Indiens inscrits et non inscrits, de Métis et d'Inuit, et concernent les programmes lancés et gérés par des autochtones. Ils mettent l'accent sur les associations d'autochtones, sur les femmes, sur les autochtones qui s'établissent dans les régions urbaines, sur les radiodiffuseurs du Nord, de même que sur le développement social et culturel de tous les autochtones.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

---

**Citoyens autochtones**  
**Secrétariat d'État**  
**25, avenue St. Clair est**  
**Pièce 200**  
**Toronto (Ontario)**  
**M4T 1M2 (416) 966-7541**

---



## Le développement économique

Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir le développement économique dans toutes les régions du pays. Pour ce faire, il a mis sur pied un vaste programme qui vise à améliorer les transports, à mieux exploiter les ressources naturelles et à développer les marchés internationaux. En outre, ce programme offre une foule de services aux entreprises, petites ou grandes, aux agriculteurs et aux pêcheurs.

## **Les services aux employeurs**

### **Les Centres d'emploi du Canada**

Plus de 450 Centres d'emploi du Canada (CEC) sont disséminés dans tout le pays pour vous aider à trouver un personnel qualifié. Il vous suffira de soumettre au représentant local du CEC une liste des postes vacants que vous offrez, ainsi qu'une brève description des tâches ; l'agent vous proposera alors des candidats disposant des compétences que vous recherchez.

Partout au Canada, le CEC peut également, grâce à la Banque nationale d'emplois et à son système unique de communications téléphoniques par ordinateurs, dénicher rapidement pour vous des travailleurs compétents. À une échelle plus réduite, le Système de traitement des offres d'emploi peut fournir de l'information sur les travailleurs qualifiés de la région qui sont disponibles.

Le CEC peut aussi vous apporter son appui quand il s'agit de former des employés. Le Programme de formation générale dans l'industrie vous permet d'être remboursé des coûts directs de formation et des salaires versés aux stagiaires.

Vous pouvez vous procurer nombre de brochures et de dépliants utiles, notamment dans la collection intitulée *Nouveau Programme national de formation du Canada* :

- *Un aperçu...*
- *La formation en classe : l'occasion d'améliorer vos chances d'emploi*
- *Former des femmes dans des professions non traditionnelles*
- *Les besoins en compétences professionnelles... la formation en cours d'emploi*
- *Pour une meilleure formation : la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles ;*

de même que :

- *Planification des ressources humaines*  
*Guide à l'intention des employeurs*
- *À votre service*  
*Programmes et allocations pour les employeurs.*

Vous les obtiendrez en vous adressant à votre CEC régional ou en écrivant aux :

---

**Affaires publiques**  
**Section de la distribution**  
**Emploi et Immigration Canada**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0J9 (613) 994-6313**

---

## **Les services aux entrepreneurs**

Le gouvernement du Canada se préoccupe de fournir des renseignements pertinents, des services consultatifs et, dans certains cas, de l'aide financière pour les petites et les grandes entreprises.

### **Le Centre des entreprises**

En vous adressant à un Centre des entreprises, vous pouvez obtenir des renseignements sur tous les services et les programmes fédéraux à l'intention du monde des affaires. Ces centres, répartis un peu partout au pays, ont été créés afin de donner des renseignements à partir d'un endroit centralisé. Le Centre des entreprises de l'Ontario se trouve à l'adresse suivante :

---

**Centre des entreprises  
1, First Canadian Place  
Pièce 4840  
Case postale 98  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1 (416) 369-4941**

---

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale offre des programmes d'aide au développement afin de permettre aux gens d'affaires de rester compétitifs. Le personnel du ministère, par l'entremise de ses bureaux régionaux ou du Centre des entreprises à Ottawa, répond aux demandes de renseignements sur les programmes et services offerts aux entreprises par le gouvernement du Canada.

Pour plus de renseignements, vous pouvez écrire au :

---

**Centre des entreprises  
Expansion industrielle régionale  
235, rue Queen  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H5 (613) 995-5771**

---

### **Le développement industriel et régional**

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a mis sur pied le Programme d'expansion industrielle et régionale (PEIR), programme d'ensemble qui sera désormais le principal instrument pour l'octroi de l'aide fédérale directement à l'industrie.

Le PEIR remplace un certain nombre d'anciens programmes du ministère (dont le Programme d'expansion des entreprises). Il facilitera l'obtention de subventions qui pourront ainsi être réparties de façon plus équitable.

Conçu en vue d'appuyer les initiatives du secteur privé, le programme est axé sur les projets, les industries et les technologies qui présentent les meilleures perspectives de rendement économique, de croissance soutenue et de compétitivité sur le marché international. Il répond surtout aux besoins des petites et moyennes entreprises et s'ajoute aux autres programmes fédéraux, dont ceux de la Banque fédérale de développement.

Il existe quatre niveaux d'aide, depuis celui de base I jusqu'au IV, qui correspondent à la progression des besoins. Ce système de niveaux est fonction d'un indice de développement qui tient compte du taux de chômage, du revenu personnel et des ressources financières des provinces, et permet de déterminer quelles sont les régions au pays qui ont le plus besoin d'aide.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Industrie et Commerce Canada  
1, First Canadian Place  
Pièce 4840  
Case postale 98  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1 (416) 369-4941**

---

### **Statistique Canada**

En tant qu'organisme central chargé des données statistiques, Statistique Canada réunit, traite, analyse et communique des données sur presque toutes les activités sociales et économiques du pays. Ces données portent entre autres sur la population active, les prix, la productivité nationale, l'agriculture, la santé, l'éducation, l'énergie, les transports, les communications, l'industrie, les arts et la culture. Les neuf bureaux régionaux de l'organisme recueillent la plus grande partie des informations requises pour produire ces statistiques.

Le personnel des Services consultatifs locaux offre une vaste gamme de services au public et aux représentants du monde des affaires, du gouvernement, des médias, des syndicats et des établissements d'enseignement. Par exemple, il fournit les données statistiques demandées, prend les commandes de publications, met à la disposition des visiteurs des salles d'étude et des photocopieuses, distribue des brochures sur le repérage et l'utilisation des données et donne des renseignements sur tous les aspects de la collecte d'informations. Il peut également donner accès aux statistiques sur supports codés de CANSIM, la banque de données électronique de Statistique Canada. Beaucoup de ces services fonctionnent selon une formule de récupération des coûts, et des frais minimums sont exigés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Statistique Canada  
25, avenue St. Clair est  
10<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M4 (416) 966-6586  
Numéro sans frais :  
1-800-268-1151**

---



## **La Banque fédérale de développement**

La Banque fédérale de développement (BFD) contribue à la création et à l'expansion des entreprises commerciales au Canada en leur offrant des services administratifs et financiers. Elle accorde une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises.

La BFD offre des services de consultation en gestion et a pour objectif principal d'aider les propriétaires et les directeurs d'entreprises à perfectionner leurs méthodes de gestion à un coût modéré. Grâce à son programme CASE (service de consultation pour petites entreprises), la Banque fédérale de développement offre aux entreprises, à un coût raisonnable, les services de plus de 1 500 retraités qui ont eu du succès en affaires. Elle offre aussi des prêts à échéance et des fonds par participation aux actions de capital. Au nombre des activités du programme de formation, on compte des séminaires de gestion et des conférences pratiques sur la gestion d'une journée et d'une demi-journée, ainsi que des cours de 30 heures donnés par le ministère provincial de l'Éducation.

La BFD offre aussi un service d'information sur les programmes du gouvernement du Canada destinés aux petites et moyennes entreprises. Elle publie une série de brochures intitulée *Votre affaire c'est notre affaire* qui traite de la gestion de

la petite entreprise, de même qu'un journal des affaires intitulé *Profit\$*.

Pour recevoir ces publications ou de plus amples renseignements, écrivez au :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Banque fédérale de  
développement  
250, avenue University  
Toronto (Ontario)  
M5H 3E5 (416) 993-1144**

---

Vous pouvez également consulter l'annuaire téléphonique pour obtenir le numéro du bureau de la Banque fédérale de développement le plus près de chez vous.

## **Le tourisme**

Au Canada, le tourisme rapporte 16 milliards de dollars par année, ce qui en fait une des plus importantes industries nationales, et il continue à s'accroître au rythme annuel de 10 p. 100. Tourisme Canada offre un certain nombre de services qui favorisent le succès futur de l'industrie touristique canadienne.

### **Les exploitants de l'industrie touristique**

Le Programme canadien de développement du marketing est conçu pour aider les agents canadiens et étrangers de l'industrie touristique à commercialiser les voyages à forfait vers des destinations canadiennes. Dans le cadre de ce programme, Tourisme Canada assume les

frais directement associés aux honoraires d'experts-conseils, à la production de brochures, à la publicité conjointe et à la commercialisation de voyages organisés au Canada. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la :

---

**Direction du marketing**  
**Tourisme Canada**  
**235, rue Queen**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0H5 (613) 992-7355**

---

### **Les programmes**

Dans le cadre d'ententes auxiliaires de tourisme ou de programmes gouvernementaux, une série de travaux visant à l'agrandissement ou à l'amélioration des installations touristiques au Canada est entreprise. D'autres programmes mis sur pied par Tourisme Canada touchent l'amélioration des services de gestion, de la consultation et de la formation.

Par l'intermédiaire de la Banque de données touristiques, système informatisé de Tourisme Canada, on peut avoir accès à une multitude de documents de référence sur le tourisme.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Recherche et analyse**  
**Tourisme Canada**  
**235, rue Queen**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0H5 (613) 995-2754**

---

## **Les marchés étrangers**

Par l'entremise de son ministère des Affaires extérieures, le gouvernement fédéral offre une variété de programmes et de services destinés à aider les entreprises canadiennes à établir ou à accroître les marchés à l'étranger et à soutenir la concurrence internationale. Les services de conseils et d'aide financière sont organisés principalement en fonction des objectifs et des besoins en matière d'exportation des industries canadiennes de l'agriculture, et des secteurs secondaire et tertiaire.

Les ambassades, consulats et missions commerciales du Canada à l'étranger travaillent à la promotion des exportations canadiennes et à la protection des intérêts commerciaux canadiens. De même, ils sont en mesure de vous renseigner sur l'économie, les marchés et le système de crédit de n'importe quel pays. En 1983, le réseau de services, qui comprend une centaine de bureaux sur les cinq continents, a répondu à de multiples demandes de renseignements concernant l'exportation. Ces bureaux ont accueilli des milliers de visiteurs canadiens.

### **Les bureaux internationaux**

Le ministère des Affaires extérieures a établi en permanence 10 bureaux internationaux à vocation commerciale, soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie de l'Est, dans le Pacifique, en Asie du Sud et du Sud-Est,

dans les pays membres du Sommet européen et de la Communauté européenne, dans les pays de l'Europe du Nord et du Sud qui ne font pas partie de cette organisation, en URSS et en Europe de l'Est, en Amérique centrale et dans les Antilles, et aux États-Unis.

Ces bureaux travaillent en étroite collaboration avec le Service des délégués commerciaux. Ils jouent le rôle de plaques tournantes des relations commerciales et économiques du Canada avec les autres pays et peuvent fournir des renseignements à jour sur les problèmes que peuvent connaître des produits et des services canadiens sur certains marchés étrangers.

#### **La Banque de données du commerce international**

La Banque de données du commerce international du ministère des Affaires extérieures fournit des données sur les importations et les exportations de 66 grands pays commerciaux, des neuf pays membres de la Communauté économique européenne (CÉE) et de ceux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Cette banque de données aide à repérer des débouchés pour les exportations canadiennes. Les renseignements qu'elle contient peuvent servir de fondement aux premières démarches entreprises en vue de la planification des exportations.

#### **La mise en valeur du commerce d'exportation**

En plus des services décrits, le ministère des Affaires extérieures a la responsabilité des deux principaux programmes destinés à aider les entreprises canadiennes sur les marchés étrangers.

Dans le cadre du Programme des projets de promotion, le gouvernement parraine la participation du Canada aux foires commerciales à l'étranger, organise des missions commerciales dans d'autres pays et invite des acheteurs étrangers à venir examiner les produits et les ressources industrielles du Canada. Ce programme contribue notamment à la conception et à l'organisation d'une exposition où le produit ou service sera présenté le plus avantageusement possible.

Le gouvernement fédéral offre des services financiers aux entreprises canadiennes qui désirent commercialiser leurs biens ou services à l'étranger grâce à ses Programmes de développement des marchés d'exportation et de développement des marchés d'exportation de produits alimentaires. Ainsi, le gouvernement encourage et aide les entreprises canadiennes à développer de nouveaux marchés ou à étendre leurs marchés actuels grâce à de l'aide financière par laquelle il assume une partie des risques des ventes à l'étranger. Ces fonds sont remboursables si l'entreprise aboutit à des contrats, mais ne le sont pas dans le cas contraire.

## **La protection tarifaire**

En plus des programmes décrits dans la présente section, vous bénéficierez d'une protection tarifaire dans certains pays du Commonwealth, ainsi que d'accords commerciaux que le Canada a conclus avec bon nombre d'autres pays à l'extérieur du Commonwealth.

## **L'information**

Les Canadiens intéressés peuvent obtenir toute l'information nécessaire sur le commerce d'exportation en communiquant avec le Centre d'information sur le commerce du ministère des Affaires extérieures à Ottawa où les délégués commerciaux répondront aux questions concernant les programmes d'aide financière et les politiques du gouvernement fédéral en matière de commerce d'exportation.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le :

---

### **Centre d'information sur le commerce**

**Ministère des Affaires extérieures**

**125, promenade Sussex**

**Édifice Lester B. Pearson**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0G2 (613) 993-6435**

**Numéro sans frais : 1-800-267-8376**

---

### **L'Agence canadienne de développement international (ACDI)**

La Direction de coopération industrielle de l'Agence cana-

dienne de développement international a été créée pour encourager la participation accrue du secteur privé canadien à la croissance et au développement industriels des pays en développement, et ce à l'aide d'entreprises conjointes qui profitent à la fois aux pays en développement et au Canada. Toutes les entreprises canadiennes ont droit à une subvention, bien que la préférence soit donnée aux petites et moyennes entreprises.

Des sommes allant jusqu'à 15 000 \$ sont offertes pour des études de démarrage, et jusqu'à 100 000 \$ pour des études de faisabilité, dans les deux cas pour étudier l'entreprise conjointe et d'autres formes de collaboration dans les pays en développement. De même, on verse des sommes allant jusqu'à 250 000 \$ pour des projets représentant jusqu'à 75 p. 100 des frais réels encourus pour effectuer un test ou une démonstration dans un pays en développement admissible, et d'autres allant jusqu'à 250 000 \$ pour des études de pré-faisabilité en vue de la réalisation d'un projet visant à accélérer l'industrialisation d'un pays en développement, et d'autres enfin allant jusqu'à 250 000 \$ pour la réalisation d'un test ou d'une démonstration de dispositifs d'énergie renouvelable dans un pays en développement admissible.

La Direction assure également le parrainage et l'organisation de missions et d'études destinées à déterminer les possibilités de

coopération industrielle, en plus de fournir des renseignements sur les habitudes et l'état des entreprises locales.

Les sociétés canadiennes qui souhaitent étudier les possibilités de coopération industrielle dans les pays en développement sont invitées à communiquer avec :

---

**L'Agence canadienne de  
développement international**  
**Direction de coopération indus-  
trielle**  
**200, promenade du Portage**  
**Place du Centre**  
**Hull (Québec)**  
**K1A 0G4 (819) 997-7901**

---

## Les services agricoles

L'agriculture occupe une place importante dans toutes les régions du pays. Le gouvernement du Canada offre donc des services multiples en vue d'aider les agriculteurs, les éleveurs et les entreprises de traitement alimentaire. Ces services visent à assurer un profit équitable aux producteurs et aux entreprises tout en veillant à ce que les Canadiens aient à leur disposition des aliments sains et nourrissants.

### Le transport des céréales

Le gouvernement du Canada, par le truchement de divers programmes, aide à assurer le transport des céréales de l'Ouest.

Depuis 1973, Transports Canada et la Commission canadienne du

blé ont acheté 10 660 wagons-trémies, puis 2 000 autres, pour un investissement d'environ 428 millions de dollars. De plus, le gouvernement du Canada a déboursé annuellement environ 18 millions de dollars pour la location de 2 000 wagons-trémies supplémentaires. Il a aussi partagé le coût de la remise en état de vieux wagons avec les compagnies ferroviaires.

Par suite de l'adoption en novembre 1983 de la *Loi sur le transport du grain dans l'Ouest*, le gouvernement versera des subventions directes d'environ 659 millions de dollars par année pour le transport des grains.

En outre, Ports Canada a investi des sommes considérables dans le but d'améliorer la manutention et l'entreposage des céréales à Churchill (Manitoba), à Montréal, à Halifax et au port de Québec. Pour leur part, les gouvernements du Canada et de l'Alberta et un consortium de six compagnies céréalières privées ont convenu de construire un port céréalier d'importance pour l'Ouest du Canada à Prince Rupert (Colombie-Britannique). Le total des investissements est de 363 millions de dollars. On prévoit que ce port pourra recevoir plus de 3 millions de tonnes métriques de céréales par an d'ici 1989.

En 1979, le gouvernement fédéral a créé l'Administration des transports des grains, dont le mandat est d'améliorer le fonctionnement du système dans son

ensemble. L'Administration est responsable, entre autres, de la répartition des wagons céréaliers.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez à :

---

**Transport et manutention  
du grain**

**Transports Canada  
Place de Ville, tour C  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N5 (613) 996-6474**

---

**La Société du crédit agricole  
Canada**

Le gouvernement fédéral a établi la Société du crédit agricole Canada afin d'aider les agriculteurs et les aspirants agriculteurs à acheter, à mettre sur pied et à maintenir des exploitations rentables. Cette aide prend la forme d'un crédit hypothécaire à long terme.

Un prêt maximum de 350 000 dollars est accordé pour l'exploitation agricole dans le cas où une seule personne admissible en fait la demande ; ce prêt peut atteindre 600 000 dollars s'il s'agit de plusieurs personnes. Le remboursement du prêt peut être échelonné sur une période maximale de 30 ans et le taux d'intérêt est fixé pour une période de 10 ans. Les prêts de la Société servent principalement à l'achat de terres à culture, à la construction de bâtiments de ferme, à l'achat d'outillage agricole et d'animaux destinés à la reproduction, au remboursement

d'autres dettes, ou à tout autre objectif destiné à favoriser l'exploitation efficace d'une ferme.

Toute demande d'emprunt doit être faite au bureau local de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes qui relèvent de la Société, communiquez avec :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
La Société du crédit  
agricole Canada  
105, promenade Silvercreek  
nord  
Guelph (Ontario)  
N1H 7G7 (519) 821-1330**

---

Vous pouvez également consulter votre annuaire téléphonique pour obtenir le numéro du bureau le plus près de chez vous.

**L'Office de stabilisation des  
prix agricoles**

Le gouvernement fédéral veut stabiliser les prix afin d'aider l'agriculteur à retirer une juste rémunération pour son travail et pour le capital engagé, ainsi que pour maintenir un rapport équitable entre les prix obtenus pour les produits agricoles essentiels et les prix payés pour les biens et services.

Le gouvernement fixe un prix de soutien pour neuf produits de base : bovins, porcins, ovins, lait et crème de transformation, maïs, soja, ainsi que l'avoine et l'orge non cultivées dans la zone désignée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Ces prix de soutien représentent 90 p. 100 de la moyenne des prix du marché des cinq années précédentes et sont indexés en fonction de la variation dans les coûts de production. D'autres produits peuvent être désignés à la discrétion du ministère de l'Agriculture.

Pour plus de renseignements sur la stabilisation des prix agricoles, communiquez avec :

---

**L'Office de stabilisation  
des prix agricoles**  
**Édifice Sir John Carling**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0C5 (613) 994-1610**

---

### **L'assurance-récolte**

Le gouvernement du Canada met une assurance-récolte à la disposition des agriculteurs des dix provinces pour les protéger contre les pertes causées par les conditions atmosphériques ou autres causes naturelles. Il accorde de l'aide financière à tous les régimes d'assurance-récolte approuvés et administrés par les provinces. Il assume soit 50 p. 100 des frais administratifs d'un plan provincial et 25 p. 100 des primes nécessaires (les agriculteurs participants devant déboursier le reste des primes), soit 50 p. 100 des primes si la province rembourse tous les frais d'administration.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements en vous adressant au ministère de l'Agriculture de votre province, ou en écrivant à la :

---

**Division de l'assurance-récolte**  
**Direction générale du soutien  
du revenu agricole**  
**Agriculture Canada**  
**Édifice Sir John Carling**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0C5 (613) 993-6671**

---

### **L'Office des provendes du Canada**

L'Office des provendes du Canada rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture. Il a pour mandat d'assurer la disponibilité des provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme, ainsi qu'une stabilité et une péréquation raisonnables du prix des provendes dans l'est du Canada, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'Office administre le Programme d'aide au transport des céréales fourragères. En vertu de ce programme, il subventionne une partie des frais relatifs au transport des céréales fourragères, du blé, du maïs-grains et de l'orge, vers les régions où la production est déficitaire. Il examine également les besoins et la disponibilité des céréales fourragères dans ces régions, ainsi que les besoins d'installations supplémentaires d'entreposage. Il surveille l'évolution des prix des céréales fourragères et du marché en général. Les dépenses de l'Office au titre de la péréquation des frais de transport et de l'aide à l'entreposage durant

l'année financière se terminant le 31 mars 1982 ont atteint 13,8 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

---

**La Direction de l'information  
Office des provendes du Canada  
Case postale 177  
Succursale Snowdon  
Montréal (Québec)  
H3X 3T4 (514) 283-7505**

---

### **Le développement agro-alimentaire**

Agriculture Canada fournit de l'aide et fait part de nouvelles techniques aux agriculteurs afin de contribuer à rendre la production alimentaire plus efficace et d'améliorer les conditions de mise en marché des produits d'élevage et de culture.

Le Fonds d'introduction de nouvelles cultures, par exemple, permet de subventionner des programmes qui visent à établir le potentiel commercial de nouvelles cultures, variétés, techniques ou pratiques de production pour une région. Des subventions peuvent ainsi être versées à des institutions commerciales ou industrielles, à des organisations de producteurs, à des universités ou à d'autres organismes à but non lucratif.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

---

### **Direction du développement de la production**

#### **Division de la production végétale**

**Agriculture Canada  
Édifice Sir John Carling  
Ottawa (Canada)**

**K1A 0C5 (819) 994-0086**

---

Dans le secteur des bestiaux, Agriculture Canada offre aux entreprises d'élevage de bovins, de porcs et de moutons plusieurs programmes visant à susciter des améliorations aux niveaux de la production et de la qualité des produits.

Le Programme d'évaluation génétique permet de recenser les bovins de boucherie, les bovins laitiers, les porcs et les moutons qui ont des caractéristiques génétiques ou une valeur d'élevage supérieures et ce, afin d'améliorer le cheptel national.

Les sociétés agricoles peuvent recevoir des subventions et de l'aide technique pour les foires et expositions approuvées. Ces subventions peuvent être utilisées pour la rémunération des juges et l'amélioration des installations, pour couvrir au cours des expositions les frais d'activités organisées à l'intention de la jeunesse rurale, ou comme prix pour les concours de bétail.

Les cercles 4-H bénéficient de subventions pour des activités telles que des concours et des programmes de formation axés sur le développement d'aptitudes en gestion et en commercialisation.



Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

---

**Direction du développement de la production**

**Division de la production animale**

**Agriculture Canada**

**Édifice Sir John Carling**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0C5 (819) 994-0086**

---

Agriculture Canada a en outre dans chaque province des bureaux de développement du secteur agro-alimentaire chargés de coordonner ses activités de développement régional. Ces bureaux se tiennent en liaison étroite avec les gouvernements provinciaux et les organisations non gouvernementales afin d'assurer que les programmes d'Agriculture Canada correspondent bien aux besoins et aux possibilités des différentes régions. Ils sont dans chaque province l'intermédiaire à consulter pour tout renseignement général sur les programmes et services d'Agriculture Canada.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

---

**Direction du développement régional**

**Agriculture Canada**

**420, rue Bloor ouest**

**Pièce 102**

**Toronto (Ontario)**

**M5S 1M8 (416) 996-8172**

---

**La production et l'inspection des aliments**

La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada est responsable de la santé des animaux ainsi que de l'inspection et du classement du bétail, de la viande, de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes. La Direction de l'hygiène vétérinaire, qui relève de cette direction générale, poursuit des recherches sur les maladies des animaux et exerce un contrôle rigoureux sur l'importation du bétail afin de prévenir les maladies contagieuses chez les animaux.

Les vétérinaires et les agronomes gouvernementaux conseillent les agriculteurs et leur viennent en aide sur place. La Section du développement de la production cherche à promouvoir une meilleure production des récoltes et des animaux. Elle s'occupe également du contrôle des maladies des plantes, de l'inspection et du classement des graines, ainsi que de la réglementation concernant l'emploi des engrais, des pesticides et des herbicides.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à la :

---

**Direction de l'inspection  
vétérinaire**  
**Direction générale de la produc-  
tion et de**  
**l'inspection des aliments**  
**Agriculture Canada**  
**4900, rue Yonge**  
**Pièce 1210**  
**Willowdale (Ontario)**  
**M2N 6G7 (416) 226-9262**

**Direction de l'inspection  
agricole**  
**Direction générale de la produc-  
tion et de**  
**l'inspection des aliments**  
**Agriculture Canada**  
**4900, rue Yonge**  
**Pièce 1220**  
**Willowdale (Ontario)**  
**M2N 6G7 (416) 226-9262**

---

**La Commission canadienne  
du lait**

La Commission canadienne du lait gère le Programme laitier national du gouvernement fédéral. Ses objectifs sont de fournir aux producteurs de lait et de crème de transformation la possibilité d'obtenir un revenu équitable pour leur travail et leurs investissements, et d'offrir aux consommateurs un approvisionnement permanent et suffisant en produits laitiers de haute qualité.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission achète et vend certains produits laitiers sur les marchés canadiens et étrangers, verse environ 275 millions de

dollars par an en subventions aux producteurs laitiers, effectuée des recherches et des études de marché pour un total de 2 millions de dollars, et recommande la politique laitière au gouvernement.

La Commission préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait qui coordonne tous les approvisionnements de lait et de crème de transformation au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

---

**Commission canadienne du lait**  
**2197, promenade Riverside**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0Z2 (613) 998-9490**

---

**Les services de  
commercialisation**

Agriculture Canada publie des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels d'information sur les marchés. Des rapports sur les marchés de bestiaux sont transmis quotidiennement par téléphone. Pour obtenir gratuitement plus de renseignements, composez le 1-800-267-8370.

Agriculture Canada offre également aux agriculteurs un programme de paiements anticipés pour les récoltes entreposables.

En vertu de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles*, le ministère peut garantir les prêts contractés par les coopératives de producteurs. En outre, le Programme d'aide à la construc-

tion d'entrepôts pour fruits et légumes fournit de l'aide financière pour l'agrandissement des entrepôts de fruits et légumes. Finalement, dans le but d'améliorer les méthodes de commercialisation des produits alimentaires et agricoles canadiens, on a récemment mis sur pied le programme intitulé Fonds de développement de la commercialisation des produits agricoles canadiens.

Des renseignements supplémentaires sur ces programmes sont disponibles à la :

---

**Direction générale de la commercialisation et de l'économie**  
**Agriculture Canada**  
**Édifice Sir John Carling**  
**5<sup>e</sup> étage**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0C5 (613) 995-5880**

---

### **La recherche**

Plus de 800 scientifiques d'Agriculture Canada travaillent à résoudre les problèmes du secteur agro-alimentaire dans les quelque 50 stations de recherche réparties au pays. Les recherches entreprises couvrent tous les aspects de l'industrie agricole et, dans plusieurs cas, elles ont contribué à faire du Canada l'un des principaux exportateurs de produits alimentaires au monde.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la :

---

**Direction générale de la recherche**  
**Agriculture Canada**  
**Édifice Sir John Carling**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0C5 (613) 995-7084**

---

### **Les publications**

Agriculture Canada offre diverses publications aux agriculteurs, qui peuvent consulter avec profit les publications traitant de :

- la gestion agricole
- la production agricole et l'élevage du bétail
- l'analyse des marchés

Les publications utiles aux consommateurs abordent les sujets suivants :

- la mise en conserve des fruits et des légumes
- la congélation des aliments
- la préparation de la viande
- la culture des arbres pour jardins

Pour plus de renseignements, écrivez à la :

---

**Division des communications**  
**Agriculture Canada**  
**Édifice Sir John Carling**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0C7 (613) 995-8963**

---

Demandez qu'on vous fasse parvenir le dépliant n° 5155 intitulé *Publications gratuites d'Agriculture Canada*.

## Les pêcheries

### La pêche en eau douce

La pêche en eau douce contribue largement à l'économie des communautés entourant les eaux intérieures du Canada et augmente le choix des produits alimentaires disponibles.

En 1982, les Prairies, les Territoires du Nord-Ouest et le nord-ouest de l'Ontario ont fourni 55 000 tonnes métriques de poisson, ce qui représentait une valeur de plus de 62 millions de dollars.

Le succès de l'industrie de la pêche dans les eaux intérieures est dû en partie à l'intervention de l'Office fédéral de commercialisation du poisson d'eau douce qui achète et met les poissons sur le marché.

Mis sur pied en 1969, à la demande des provinces des Prairies, l'Office fait également le lancement de programmes de commercialisation d'envergure aux États-Unis et en Europe.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Pêches et Océans Canada  
3050, chemin Harvester  
Burlington (Ontario)  
L7N 3J1 (416) 637-4701**

---

### Les services aux pêcheurs

Par le passé, il y avait une abondance de poissons au large des

côtes canadiennes et l'on estimait cette source inépuisable. Toutefois, la situation a changé. La présence de flottilles de pêche étrangères dans nos eaux, et plus particulièrement au large de la côte atlantique, a profondément bouleversé l'industrie de la pêche au Canada. En 1977, on a donc rigoureusement réduit les droits de pêche accordés aux flottilles étrangères et imposé des mesures de conservation afin de regarnir les stocks de poissons.

En plus, le gouvernement du Canada offre une gamme de services aux pêcheurs. On compte, entre autres, le Programme des prêts aidant aux opérations de pêche qui vise à faciliter l'achat ou la réparation de bateaux, un programme de subventions pour la construction de bateaux de pêche et un programme d'assurance des bateaux de pêche à prix réduit.

En vertu de la *Loi sur le développement de la pêche*, le ministère des Pêches et Océans met sur pied des programmes visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'industrie de la pêche. Par exemple, il organise des démonstrations dans le but de renseigner les pêcheurs sur de nouveaux équipements, de nouvelles techniques de pêche, des méthodes améliorées d'entreposage et de réfrigération du poisson, ainsi que de meilleures techniques de transformation dans les entreprises côtières.

En outre, le ministère encourage la consommation du poisson en

faisant des démonstrations culinaires, en créant de nouvelles recettes et en essayant de trouver de nouveaux débouchés sur le marché mondial pour les produits canadiens de la pêche.

L'Office des prix des produits de la pêche conçoit des programmes de stabilisation des prix afin de protéger les pêcheurs contre les baisses importantes des prix du poisson et des pertes de revenu imprévisibles.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par le ministère des Pêches et Océans, consultez l'annuaire téléphonique de votre région ou écrivez à l'adresse suivante :

---

**Direction générale des communications**  
**Pêches et Océans Canada**  
**240, rue Sparks, 7<sup>e</sup> étage ouest**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0E6 (613) 993-0600**

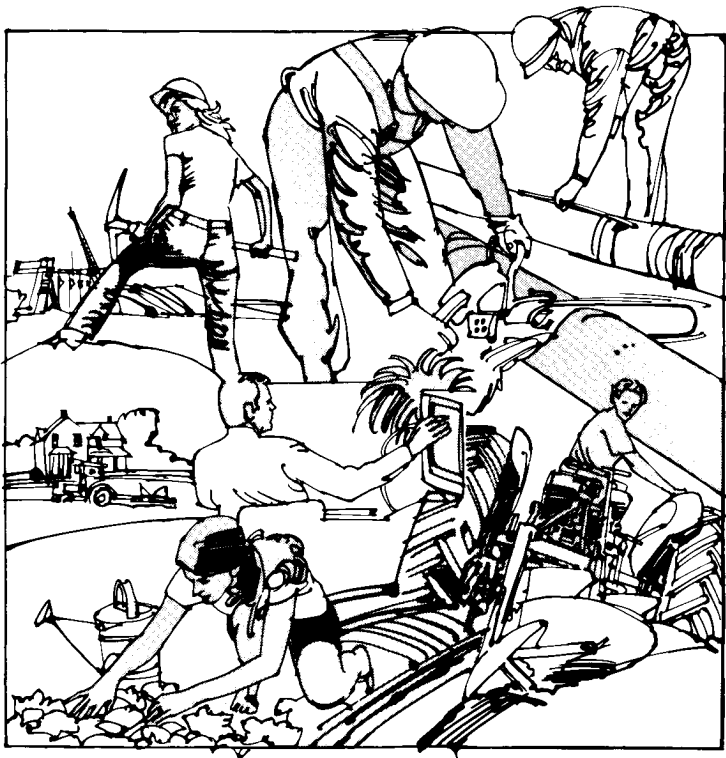
---

Le gouvernement du Canada verse aussi des prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs qui exercent cette profession à longueur d'année et aux pêcheurs saisonniers. La brochure intitulée *La pêche : un emploi pas comme les autres* en dit davantage. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en écrivant à l'adresse suivante :

---

**Section de la distribution**  
**Affaires publiques**  
**Emploi et Immigration Canada**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0J9 (613) 994-6313**

---



## Le travail

Le travail joue un rôle de tout premier plan dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Il est essentiel à la personne parce qu'il constitue son gagne-pain et contribue à la productivité globale et à la prospérité de l'économie canadienne. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral veille à offrir de nombreux programmes et services tant aux travailleurs qu'aux chômeurs et aux employeurs.

## **Les travailleurs et les emplois**

### **Les Centres d'emploi du Canada (CEC)**

On compte plus de 450 Centres d'emploi du Canada à travers le pays qui mettent à la disposition des employeurs et des travailleurs un vaste éventail de programmes et de services : renseignements sur les emplois disponibles ; conseils aux chercheurs d'emploi sur les possibilités et sur certaines questions connexes, par exemple sur la façon de se trouver un emploi ; conseils aux groupes spéciaux ou désavantagés ; tests d'aptitudes ; services spécialisés aux étudiants ; aide intensive accordée aux bénéficiaires de l'assurance-chômage afin qu'ils puissent trouver un emploi.

Le CEC typique dispose d'un centre d'information sur l'emploi qui permet aux travailleurs de faire un choix à partir de répertoires ou de listes décrivant les différents postes offerts. Des conseillers peuvent ensuite les aider à postuler l'emploi qui les intéresse.

De plus, les CEC sont reliés à la Banque nationale d'emplois par téléphone ou par ordinateur. Ceci permet aux employeurs de repérer rapidement les travailleurs qualifiés en quête d'emploi et aux travailleurs d'obtenir des informations à jour sur les postes vacants au pays. L'ordinateur peut également produire des listes d'emplois spécialisés qui

aident les travailleurs et les employeurs au sein d'une profession ou d'un métier particulier.

En outre, grâce au Système de traitement des offres d'emploi, les CEC de plusieurs grands centres urbains canadiens peuvent fournir presque instantanément des informations sur les emplois disponibles sur place.

### **La création d'emplois**

Le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes destinés à encourager des employeurs éventuels à créer des emplois pour ainsi réduire le nombre de chômeurs. Ces emplois sont regroupés à l'intérieur de quatre grands programmes : Canada au travail, Création locale d'emplois, Accès-carrière et Compagnie de travailleurs. En vertu de ces programmes, la part directe du gouvernement fédéral à la création d'emplois sera de 1,34 million de dollars.

### **Canada au travail**

Canada au travail réunit quatre programmes qui ont pour objet de créer à l'intention des chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Ce programme permet le financement de travaux qui assurent normalement trois emplois ou plus, pendant six à 52 semaines. Sont admissibles à cette aide les entreprises, les communautés, les organisations, les particuliers et les organismes gouvernementaux.

Canada au travail parraine également le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS), les Projets spéciaux de création d'emplois en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, le Programme Été Canada et les Projets de développement communautaire du Canada (PDCC). Les crédits affectés à ces programmes s'élèvent à 865,2 millions de dollars sur deux ans et profiteront à quelque 190,000 participants.

### **La Croissance locale de l'emploi**

Le programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ) vise à favoriser la reprise de l'économie selon une démarche axée sur la collectivité. En vertu de ce programme, des sociétés de développement local sans but lucratif sont mises sur pied afin d'aider à l'établissement de nouvelles entreprises ou à l'élargissement d'entreprises existantes. En outre, le Programme CLÉ aide au développement de l'infrastructure communautaire, au lancement de petites entreprises et à la planification économique communautaire.

### **La Compagnie de travailleurs**

Ce programme a pour objet de mettre en valeur les ressources humaines. Il aide à trouver du travail, permet d'acquérir une expérience utile, fournit des conseils, offre une formation sur le tas et vient en aide aux personnes qui sont très désavantagées sur le plan de l'emploi.

### **L'Accès-Carrière**

Ce programme vise à mettre en valeur les ressources humaines en stimulant la création d'emplois pour les personnes dont l'intégration future au marché du travail pourrait être facilitée grâce à l'expérience pratique que ces emplois leur permettraient d'acquérir.

Le programme Accès-Carrière offre des emplois aux diplômés postsecondaires ayant une formation scientifique ou technique et aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Il aide également les handicapés et les personnes inexpérimentées à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent en leur permettant d'acquérir à la fois une formation sur le tas et une expérience pratique.

Le programme Extension subventionne des projets visant à orienter et à trouver de l'emploi aux personnes qui ont besoin d'une aide particulière. Certains de ces projets sont créés spécialement à l'intention des groupes particuliers de jeunes, comme les jeunes autochtones ou les jeunes de régions présentant un fort taux de chômage.

### **La mobilité de la main-d'œuvre**

Le gouvernement du Canada veut encourager la mobilité des travailleurs dont les compétences ne sont pas utilisées dans leur région, mais pourraient l'être dans d'autres régions du pays. Par le biais du Centre d'emploi du Canada, il permet donc aux



personnes en chômage, sous-employées ou qui sont sur le point de perdre leur emploi d'obtenir de l'aide financière lorsqu'elles doivent se déplacer pour trouver un nouvel emploi, pour exercer un emploi temporaire ailleurs ou encore pour déménager dans un endroit où elles ont trouvé un poste permanent.

### **Le Programme national de formation du Canada**

Le Programme national de formation du Canada a été mis sur pied pour permettre aux adultes de se recycler afin de pouvoir disposer ensuite d'emplois mieux rémunérés, plus stables et plus satisfaisants ; il vise également à procurer aux employeurs canadiens une main-d'œuvre plus qualifiée.

L'appui du gouvernement s'exerce de deux façons. La première formule consiste à assurer le financement de cours de formation dans les institutions secondaires et techniques dont la plupart relèvent des provinces. On peut s'inscrire à ces cours par l'intermédiaire des Centres d'emplois du Canada. Les stagiaires à temps plein bénéficient d'une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage, et peuvent être admissibles à des allocations spéciales de trajet quotidien ou de séjour hors du foyer. La deuxième formule consiste à conclure un accord avec un employeur pour l'aider à former ses employés. Le Programme national de formation industrielle de la main-

d'œuvre du Canada rembourse à l'employeur les coûts directs de formation et d'une fraction des salaires versés aux stagiaires.

### **La formation des femmes dans des métiers non traditionnels**

Afin d'aider les femmes à occuper des postes généralement réservés aux hommes, l'on peut rembourser aux employeurs 75 p. 100 du salaire versé aux stagiaires durant la période de formation qui les prépare à accéder à ces emplois.

Les femmes peuvent bénéficier de cours de formation préparatoire qui leur permettront de choisir parmi de nombreux métiers offrant des possibilités de formation et d'emploi.

Dans le cadre du Programme national de formation du Canada, on a prévu la participation de femmes aux cours de formation des travailleurs spécialisés. En accord avec les objectifs fixés, ce sont les employeurs qui s'occuperont de former les femmes choisies pour participer à ce programme.

### **Les Centres d'emploi du Canada (assurance-chômage)**

La plupart des travailleurs sont couverts par le Régime d'assurance-chômage, ce qui leur permet de bénéficier de prestations et ainsi de pouvoir assurer leur subsistance alors qu'ils sont temporairement sans travail.

Pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, le travail-

leur doit avoir occupé un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines et être à la recherche d'un autre travail. Ce nombre de semaines varie de 10 à 14 et dépend du taux de chômage dans la région où demeure habituellement le chômeur. Ces semaines d'emploi assurable doivent se situer au cours de la période de référence, c'est-à-dire au cours des 52 semaines qui précèdent la demande de prestations, ou au cours de la période écoulée depuis la dernière demande.

Certains prestataires d'assurance-chômage doivent remplir d'autres exigences. Règle générale, ceux qui présentent une demande pour la deuxième fois au cours d'une même période de 52 semaines devront, dans certains cas, accumuler jusqu'à six semaines d'emploi assurable de plus que ceux qui font une demande pour la première fois. Le nombre de semaines supplémentaires requises dépendra du nombre de prestations hebdomadaires d'assurance-chômage touchées au cours de la première période de prestations. Les nouveaux venus sur le marché du travail ou ceux qui y reviennent après une absence de plus d'un an devront également travailler pendant plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ces personnes devront accumuler 20 semaines d'emploi assurable au cours de la dernière année de travail, ou 10 à 14 semaines d'emploi assurable pendant la dernière année, plus

14 semaines au cours de l'année précédente.

Les règles qui s'appliquent aux prestations spéciales diffèrent. Pour avoir droit aux prestations spéciales en raison d'une maladie ou d'une blessure, d'une grossesse, ou parce qu'on a atteint l'âge de 65 ans, il faut avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence.

Vous pouvez vous procurer de nombreuses brochures sur la question de l'assurance-chômage, notamment : *L'assurance-chômage, c'est facile à comprendre* (sur l'ensemble du Régime d'assurance-chômage), *À l'âge de 65 ans, Vous n'êtes pas d'accord avec nous ?* (Cette dernière publication a trait aux appels.)

### **Le numéro d'assurance sociale**

Quand vous sollicitez un emploi, l'employeur ne manque pas de vous demander votre numéro d'assurance sociale (NAS). Si vous n'en avez pas encore, il faut vous présenter au Centre local d'emploi du Canada où vous remplirez un formulaire de demande. Vous devez fournir une preuve que vous êtes bien citoyen canadien ou personne qui réside au Canada. Dans le premier cas, il vous suffit, par exemple, de montrer votre certificat de naissance ou une copie certifiée conforme, ainsi qu'une autre pièce d'identité. Dans le second cas, vos papiers d'immigration conviennent parfaite-

ment, si vous disposez également d'une autre preuve d'identité.

On vous suggère d'apporter vous-même ces documents au Centre local d'emploi du Canada car la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration n'est pas responsable de la perte des documents originaux s'ils sont expédiés par la poste.

La brochure intitulée *Comment demander votre numéro d'assurance sociale* vous fournira tous les renseignements nécessaires.

### **Renseignements complémentaires**

Il existe de nombreuses autres brochures et dépliants qui vous donneront des renseignements plus détaillés. Vous pouvez les obtenir en vous adressant aux :

---

**Affaires publiques**  
**Centre de distribution des publications**  
**Emploi et Immigration Canada**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0J9 (613) 994-6313**

---

N'hésitez pas à vous adresser au CEC le plus près de chez vous pour obtenir tout renseignement général ou particulier sur ces programmes ou ces services.

## **Travail Canada**

Travail Canada a quatre objectifs : 1) promouvoir et maintenir de saines relations au sein des industries, de même qu'assurer un revenu équitable pour le tra-

vail accompli et un environnement favorable au bien-être physique et social des Canadiens ; 2) protéger les droits et les intérêts des employeurs et des employés ; 3) faciliter à tous les Canadiens l'accès aux possibilités d'emplois ; 4) encourager la consultation et la communication entre le gouvernement, les ouvriers et les cadres.

Travail Canada est chargé de l'application du *Code canadien du travail* et d'autres lois qui concernent les entreprises relevant du gouvernement fédéral : le transport international ou interprovincial (les chemins de fer, le transport routier, etc.), le téléphone et le télégraphe, les pipe-lines, les canaux, les transbordeurs, les tunnels, les ponts, le transport maritime et les services connexes ; la radiodiffusion et la télédiffusion, y compris la télédistribution ; les lignes de transport aérien et les aéroports ; les banques ; les élévateurs à grains ; les installations nucléaires et les mines d'uranium ; certaines sociétés du gouvernement.

### **Les relations industrielles**

Le Service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada fournit les services de spécialistes dans les différends de travail et autres problèmes connexes qui surviennent dans les entreprises relevant du gouvernement fédéral.

## **Les conditions de travail**

Dans tout le Canada, les agents des affaires du travail s'assurent que les normes de travail sont respectées et ils aident les employés et les employeurs à résoudre leurs différends.

Le Programme de la qualité de la vie au travail encourage les entreprises à mettre sur pied des programmes visant à promouvoir une meilleure collaboration entre les employeurs et les employés.

Les agents de la sécurité et de l'hygiène au travail veillent au bien-être des employés sur le lieu de travail en s'assurant que les normes de sécurité sont respectées et que les risques sont réduits au minimum.

Le Bureau de la main-d'œuvre féminine de Travail Canada commande des études, organise des conférences et des colloques dans l'intention de mettre en valeur et de protéger la situation de la femme au travail. Il surveille également l'application des lois et recommande l'adoption de mesures visant à offrir aux femmes l'égalité des chances.

### **L'aide spéciale**

Dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation syndicale, Travail Canada accorde des subventions aux syndicats et aux organisations ouvrières pour leur permettre d'offrir des cours à leurs membres sur certains aspects du mouvement syndical, des relations de travail ou des conditions

d'emploi. Des bourses sont aussi offertes aux syndiqués.

*La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*, adoptée par le Parlement en 1982, prévoit le versement d'un revenu de dernier recours aux travailleurs âgés admissibles mis à pied de façon permanente, à condition que ces travailleurs aient été au service d'une industrie désignée par le gouvernement fédéral, soit à l'échelle nationale, régionale ou communautaire. Les industries désignées sont celles qui sont aux prises avec de graves problèmes économiques. Des amendements à la loi, votés en novembre 1983, ont permis d'élargir l'admissibilité aux prestations.

Le ministère assure la cueillette et la diffusion de données sur les salaires, les conventions collectives importantes, les femmes au travail et les arrêts de travail. Le Service d'information sur les relations industrielles répond aux besoins particuliers des personnes et des organismes s'occupant de négociations collectives et de relations de travail. Les appels à frais virés sont acceptés au numéro (819) 997-3117.

En collaboration avec l'Office national du film, le ministère publie un répertoire des films produits au Canada ayant trait aux relations industrielles. On peut obtenir ce répertoire, de même que la liste des publications offertes par le ministère, en s'adressant au :

---

**Centre de distribution des publications**

**Travail Canada**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0J2 (819) 994-0543**

---

On trouve des bureaux de Travail Canada dans les villes suivantes : Willowdale, Ottawa, Sudbury, London et Thunder Bay. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'un de ces bureaux ou avec la :

---

**Direction des communications**

**Travail Canada**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0J2 (819) 997-2617**

---

**La sécurité au travail**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été établi par le gouvernement du Canada en 1978. Son mandat est de promouvoir le droit qu'ont les Canadiens à un environnement sain et sûr au travail.

Ce Centre fournit un service d'information gratuit, de même que des conseils sur l'hygiène et la sécurité au travail. Il vise avant tout à faire savoir aux Canadiens qu'ils ont le droit de connaître les risques que com-

porte leur emploi. Les demandes sont traitées de façon confidentielle. Les renseignements sont disponibles en français et en anglais et on peut se les procurer par la poste, par téléphone, par télex ou en personne.

Les progrès faits au cours des dernières années dans le domaine de l'information et de la communication automatisées ont été mis à profit lors de l'élaboration des Services d'information du Centre. Le système sera bientôt à la disposition de tous les Canadiens grâce à des terminaux reliés à un ordinateur central. Pour le moment, le bureau de Hamilton s'occupe des demandes de renseignements.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir les publications du Centre, veuillez communiquer avec les :

---

**Services d'information**

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

**250, rue Main est**

**Hamilton (Ontario)**

**L8N 1H6 (416) 523-2981**

---



## L'énergie

Le Canada a la chance d'être autosuffisant en matière énergétique. Nous devons toutefois tirer le meilleur profit des ressources énergétiques dont nous disposons. Le gouvernement fédéral a lancé certains programmes visant à économiser l'énergie et à convaincre les Canadiens et les Canadiennes de bien utiliser celle dont ils ont besoin quotidiennement, non seulement pour leurs automobiles mais aussi pour leurs résidences.

## **Le Programme énergétique national**

La gestion des ressources énergétiques est d'intérêt capital pour tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada, par le biais du Programme énergétique national, veille, comme il est de son devoir, à la gestion de l'énergie.

Le programme comporte trois objectifs :

- garantir les approvisionnements et parvenir à l'autosuffisance en pétrole dès 1990
- inciter les Canadiens à participer davantage au développement des industries du pétrole et du gaz naturel
- maintenir des prix équitables et voir au juste partage des revenus entre les gouvernements, l'industrie et les consommateurs.

On trouvera ci-après un aperçu des principales mesures contenues dans le Programme énergétique national.

### **Le Programme de conservation de l'énergie pour les résidences**

Le Canada a la bonne fortune d'être presque autonome en ce qui concerne l'énergie et il exporte de l'uranium, du charbon, du gaz naturel et de l'électricité. Il lui faut, cependant, importer une certaine quantité de pétrole et subir les effets de l'instabilité du marché mondial.

Le gouvernement du Canada s'est donné comme objectif de parvenir à l'autosuffisance en pétrole dès 1990. Un tel programme exige que tous les Canadiens conjuguent leurs efforts pour diminuer la consommation d'énergie et, en particulier, celle du pétrole.

Le gouvernement fédéral offre aux Canadiens une gamme complète de services pour les inciter à réduire leur consommation d'énergie, à employer des substituts du pétrole et à réaliser ainsi des économies.

L'ensemble du programme comprend :

- l'analyse énergétique Éner\$age
- le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC)
- le Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP)
- des publications gratuites

### **L'analyse énergétique Éner\$age**

Éner\$age vous aidera à réduire votre consommation domestique d'énergie. Il suffit d'écrire ou de téléphoner pour recevoir un questionnaire que vous retournerez après y avoir indiqué les principales caractéristiques de votre maison. Les réponses seront analysées par ordinateur et selon les résultats obtenus, on vous fera parvenir par la poste des directives sur la façon d'économiser l'énergie.

Si vous désirez une consultation par téléphone, des experts-conseils bilingues du service THERMOPHONE vous donneront leur avis sur les méthodes, les produits et les services disponibles pour résoudre vos problèmes avec efficacité.

Pour obtenir un exemplaire de ce questionnaire ou tout autre renseignement, profitez du service téléphonique gratuit ou écrivez au :

---

**Service consultatif d'Éner\$age  
Énergie, Mines et Ressources  
Canada  
CP 4510, succursale E  
Ottawa (Canada)  
K1S 5K3  
Numéro sans frais : 1-800-267-  
9563**

---

#### **Deux programmes de subventions : le PITRC et le PCRP**

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources offre ces deux programmes d'aide financière qui vous permettent d'effectuer les transformations suggérées par Éner\$age.

Le PITRC permet l'octroi de subventions imposables allant jusqu'à 60 p. 100 du coût des matériaux et de la main-d'œuvre (maximum 500 dollars). Les matériaux d'isolation, les coupes-bises, les pare-vapeurs et le matériel de calfeutrage approuvés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement donnent droit à ces subventions. On ne pourra obtenir des subventions pour la main-d'œuvre

que si le travail est exécuté par des entrepreneurs reconnus par l'Office des normes générales du Canada.

Jusqu'à maintenant, plus de deux millions de demeures ont pu être isolées grâce au PITRC. Pour savoir si votre maison répond aux exigences pour l'obtention d'une subvention, téléphonez à frais virés ou écrivez au :

---

#### **PITRC**

**Case postale 700  
Succursale Saint-Laurent  
Montréal (Québec)  
H4L 5A8  
ou téléphonez sans frais :  
1-800-268-1818  
à Toronto, composez à frais  
virés: (416) 789-0581**

---

Le PCRP vise à encourager les propriétaires et les petites entreprises à changer leur système de chauffage au pétrole pour d'autres sources d'énergie. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral offre des subventions imposables couvrant 50 p. 100 du coût des travaux, mais elles ne peuvent pas excéder 800 dollars l'unité. Pour être admissible, il faut toutefois pouvoir démontrer que le nouveau système réduit d'au moins 50 p. 100 la dépendance de l'immeuble à l'égard du pétrole. Dans le cas d'un système solaire, on exige qu'il fournisse un tiers seulement des besoins en chauffage de l'immeuble en question.



Si vous envisagez remplacer votre système de chauffage par un système au gaz naturel ou à l'électricité, votre compagnie de distribution saura vous aider à obtenir une subvention. Si vous optez pour le gaz propane, pour le bois, pour l'énergie solaire, ou pour tout autre système, veuillez consulter le bureau provincial du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Plus de 600 000 Canadiens ont profité de ce programme pour changer leur système de chauffage.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

---

**PCRP**  
**Énergie, Mines et Ressources**  
**Canada**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**2242, boul. Lakeshore ouest**  
**Toronto (Ontario)**  
**M8V 1A5 (416) 252-5866**  
**(appel à frais virés)**  
**ou sans frais 1-800-268-2207**

---

## Les publications

Le gouvernement du Canada met à la disposition du public une série de publications gratuites qui enseignent l'économie d'énergie.

On y trouve, entre autres : *Emprisonnons la chaleur, Le système de chauffage : guide du consommateur, Le guide des économies au volant.*

Pour obtenir ces publications, veuillez vous adresser ou téléphoner à :

---

**Communications**  
**Énergie, Mines et Ressources**  
**Canada**  
**580, rue Booth**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0E4 (613) 995-3065**

---

## Les énergies renouvelables

Le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied de plusieurs programmes visant à promouvoir la modification des systèmes de chauffage au mazout pour qu'ils s'adaptent à des sources d'énergie renouvelables. Ces programmes sont également conçus pour faciliter l'utilisation de nouvelles techniques et pour encourager la recherche dans le domaine des énergies renouvelables.

À l'heure actuelle, les énergies renouvelables, à part l'hydro-électricité, représentent 3,1 p. 100 de l'énergie primaire consommée au Canada. L'objectif du gouvernement fédéral est de doubler ce chiffre avant 1990.

La biomasse constitue l'une des sources importantes d'énergie renouvelables au Canada. Le terme « biomasse » comprend toutes les matières végétales telles que : les légumes, le grain, la tourbe et les arbres, les déchets forestiers, agricoles et urbains. On peut brûler la biomasse pour produire de la

vapeur ou la traiter afin qu'elle produise du combustible liquide, du gaz ou d'autres sources d'énergie.

Au Canada, les déchets de l'industrie forestière offrent d'excellentes possibilités d'accroître la contribution énergétique de la biomasse. L'industrie a reçu 44,1 millions de dollars en subventions du gouvernement du Canada, grâce au Programme des énergies renouvelables dans l'industrie forestière (ÉRIF). Il s'agit d'un programme fédéral mis sur pied en 1978 pour encourager le remplacement du mazout par des sources d'énergie provenant de la biomasse. Ces travaux permettent d'économiser environ 790 000 mètres cubes de pétrole par année en utilisant des déchets forestiers comme combustible.

Étant donné le succès qu'a connu l'Érif, on a élargi son mandat afin qu'il puisse aider les organisations municipales et les industries à recouvrer jusqu'à 20 p. 100 du coût d'achat de l'équipement produisant des énergies renouvelables. Pour de plus amples renseignements, écrivez au :

---

**Secrétariat de l'ÉRIF**  
**Direction du charbon et des**  
**énergies de remplacement**  
**Énergie, Mines et Ressources**  
**Canada**  
**460, rue O'Connor**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0E4 (613) 995-9447**

---

## **Autres programmes concernant la gestion de l'énergie**

Afin d'assurer l'autosuffisance en pétrole, le gouvernement du Canada a pris les mesures additionnelles suivantes :

- une politique des prix du pétrole visant à stimuler les industries pétrolières dans leurs efforts pour découvrir et exploiter de nouveaux gisements de pétrole
- un programme de canadienisation de l'industrie pétrolière pour que les Canadiens possèdent d'ici 1990 au moins 50 p. 100 de leurs ressources en pétrole
- des mesures pour rendre le gaz naturel plus accessible
- la création en 1980 de la société Canertech, un organisme de l'État, dont le mandat est de favoriser la production commerciale de produits et de services relatifs à l'économie d'énergie ou aux énergies renouvelables
- une subvention imposable de 400 dollars pour tous les véhicules commerciaux comme les taxis, les camions, les véhicules agricoles munis, au moment de l'achat ou plus tard, d'un système de gaz propane
- un fonds de 20 millions de dollars destiné aux municipalités canadiennes pour qu'elles

puissent, en collaboration avec les provinces, économiser de l'énergie et créer des emplois

Si vous désirez plus de renseignements sur le Programme énergétique national du Canada, veuillez écrire à la :

---

**Division des communications  
Énergie, Mines et Ressources  
Canada**

**580, rue Booth**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0E4 (613) 995-3065**

---

## **Guide de consommation de carburant**

Transports Canada offre aux consommateurs des données sur la consommation de carburant concernant les camionnettes et les voitures neuves vendues au Canada. On peut obtenir un exemplaire du *Guide de consommation de carburant* en s'adressant à des concessionnaires de voitures neuves ou bien en écrivant aux :

---

**Affaires publiques**

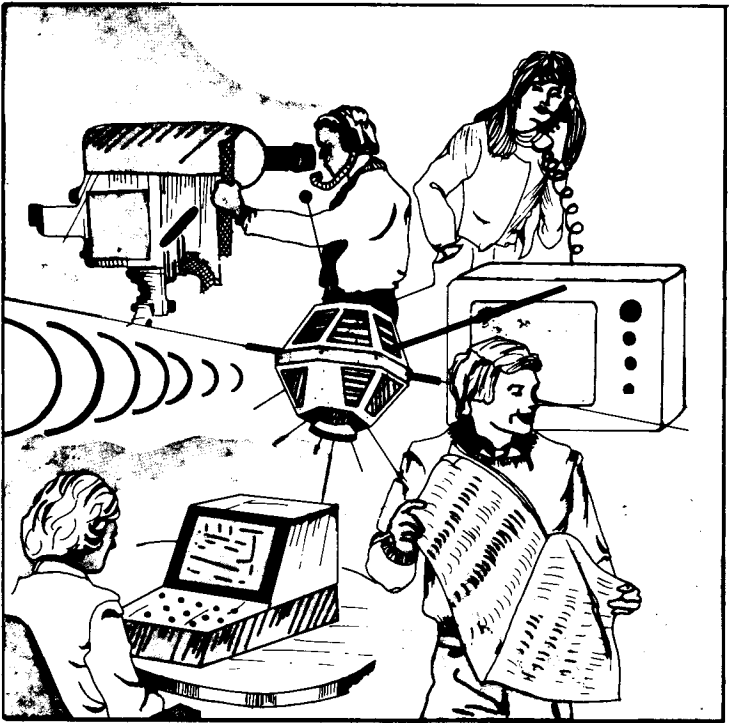
**Transports Canada**

**Place de Ville, tour C, 21<sup>e</sup> étage**

**Ottawa (Canada)**

**K1A 0N5 (613) 996-5861**

---



## Les communications

Les vastes étendues du Canada ont suscité chez nous le désir de devenir des pionniers dans le domaine des communications. Le gouvernement du Canada aide de plusieurs façons les Canadiens et les Canadiennes à communiquer entre eux et avec l'étranger. Nos réseaux nationaux de radio et de télévision diffusent en français, en anglais, et dans les langues indiennes et inuit. Au moyen des ondes courtes, nous affirmons en 11 langues notre présence dans le monde entier. Pour mieux nous servir, le gouvernement du Canada contribue au développement de nouvelles techniques de communication.

## Les satellites

Le réseau canadien du satellite Anik offre des services de diffusion de plus en plus diversifiés. En 1981, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a autorisé la Canadian Satellite Communications Inc. (CANCOM) à transmettre par satellite une série de quatre signaux de télévision et de neuf signaux radio canadiens dans les localités isolées et moins bien servies du pays. Ce service a été élargi en 1983, CANCOM ayant commencé à transmettre les signaux de trois réseaux commerciaux (ABC, CBS et NBC) et d'un réseau non commercial (PBS) américains. En outre, les canaux qui présentent les émissions françaises et anglaises de Radio-Canada, les débats de la Chambre des communes et les émissions éducatives provinciales sont mis à la disposition des localités moins bien servies. Le Québec a un canal d'émissions enregistrées offert par LA SETTE (France) et les provinces atlantiques peuvent capter les émissions que diffuse le réseau de télécommunication par satellite de l'Atlantique. Le satellite Anik permet également de recevoir les services de télévision payante de deux canaux nationaux et de quatre canaux régionaux canadiens.

Grâce à ces services, les localités isolées bénéficient d'un programme radiophonique et de télévision comparable à celui que

reçoivent les habitants des grandes villes canadiennes.

L'une des quatre mesures prescrites dans la Politique nationale de radiotélédiffusion consiste à assouplir les exigences pour que les stations terriennes de télécommunication par satellite puissent transmettre des émissions de radio et de télévision à des particuliers, à certains établissements commerciaux et aux réseaux d'antennes communes lorsque le CRTC y consent. Cette nouvelle politique aura pour effet d'élargir les services par satellite offerts aux Canadiens des régions rurales et du Nord.

## Le système de vidéotex

Télidon, le système de vidéotex canadien, est un appareil d'information électronique qui met des services comme le magasinage, les opérations bancaires, les formalités de voyage, les renseignements touristiques, etc., à votre portée par l'intermédiaire d'un téléviseur et d'un clavier muni d'un décodeur. Par exemple, un système de ce genre fournit aux agriculteurs du sud du Manitoba des rapports à jour sur les conditions atmosphériques, le prix des denrées et du bétail.

En Ontario, les touristes et les habitants de la région de Toronto utilisent les terminaux du Téléguidé installés dans les lieux publics pour obtenir des informations sur les attractions touristiques, les horaires de

trains et d'autobus, les films, les restaurants, les événements communautaires, les nouvelles et la météo.

Le service Cantel permet d'avoir accès dans tout le pays à plus de 45 000 pages de renseignements sur les programmes et services gouvernementaux, dont la Banque nationale d'emploi sur les demandes d'emplois difficiles à combler à travers le pays.

Le programme Agora, dirigé par des chercheurs en télématique, offre un service de renseignements communautaires et un journal électronique aux handicapés.

Télidon est le système vidéotex le plus perfectionné au monde et il a été adopté comme modèle nord-américain. Le Canada a également vendu des systèmes Télidon au Venezuela, à l'Australie, à la République fédérale d'Allemagne, à la Grande-Bretagne, à la Suisse et aux États-Unis.

## La réception des ondes

Le gouvernement fédéral offre une brochure intitulée *Pour une meilleure réception* qui peut vous aider à améliorer la qualité de l'image de votre téléviseur. Cette brochure traite également des différents types d'antennes et de leur installation. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en écrivant au ministère des Communications à l'adresse mentionnée ci-après.

## Le service radio général

Des milliers de Canadiens utilisent le service radio général, communément appelé « CB », comme moyen de communication. *Le nouveau guide du service radio général* aide les usagers de ce service à faire le meilleur usage possible de leur appareil. Si vous prévoyez acheter ou utiliser un « CB », procurez-vous la publication intitulée *Service radio général : information et demande de licence* qui contient un permis temporaire, un formulaire de demande de permis et des renseignements utiles concernant l'achat et l'opération des émetteurs-récepteurs « CB ».

Pour obtenir des publications ou plus de renseignements sur le Télidon, la réception des ondes et le service radio général, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Communications Canada  
55, avenue St. Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-8215**

---

## Postes Canada

Postes Canada, qui était un ministère de l'appareil gouvernemental depuis 1867, est officiellement devenu le 16 octobre 1981 une société de la Couronne.

Postes Canada exploite un vaste service de traitement et de distribution du courrier, assurant ainsi aux Canadiens un réseau

de communication par lequel sont transmis des messages, des renseignements, des fonds et des biens partout au Canada et dans le monde entier. Postes Canada offre aux petites municipalités, aux communautés rurales, aux régions isolées ainsi qu'aux villes à forte concentration de population des taux uniformes pour l'utilisation de ses services. On compte plus de 8 000 bureaux de poste au Canada qui jouent un rôle important dans la vie quotidienne des Canadiens.

En plus des services courants d'expédition et de réception de lettres, de colis et de mandats-poste, Postes Canada offre trois services de courrier électronique : Télépost, Intelpost et Envoypost.

Télépost permet de transmettre des messages personnels et d'affaires en quelques secondes à un bureau de poste disposant des installations nécessaires à la réception dans la région du destinataire. Les messages sont transmis à la même vitesse qu'un télégramme ou un message télex mais à un coût moindre.

Intelpost permet aux banques, aux courtiers en bourse et aux entreprises d'import-export d'envoyer des fac-similés de lettres, de photocopies, de représentations graphiques à leurs clients au Canada et à l'étranger.

Envoypost, qui est relié au Groupe des communications programmées du Réseau téléphonique transcanadien, imprime et

envoie des messages sur le réseau « Envoy 100 » du Groupe et permet ainsi aux abonnés de ce service de rejoindre des millions de destinataires.

La Poste prioritaire est un service de messagerie offert dans des centaines de villes canadiennes et qui peut acheminer le courrier à la maison ou au bureau du destinataire. Elle est reliée aux services postaux de 16 autres pays.

Postes Canada est aussi une source de renseignements, surtout dans les petites agglomérations, sur une multitude de services fédéraux, notamment l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse et les passeports.

De plus, la Société contribue à faire connaître au Canada et à l'étranger les arts, les habitants, le territoire et les traditions du pays en émettant des timbres commémoratifs et en exposant ses collections dans diverses parties du monde.

Enfin, on trouve à Ottawa le Musée national des postes et sa bibliothèque qui retracent quatre siècles d'histoire, de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

---

**Communications**

**Société canadienne des postes**

**Région postale de l'Ontario**

**21, rue Front ouest**

**Pièce 442**

**Toronto (Ontario)**

**M5J 1A5**

---

ou téléphonez au bureau de  
poste le plus près de chez vous.





## L'environnement

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus de leur environnement, lequel comprend non seulement leur milieu immédiat, mais aussi les forêts, les eaux intérieures, les terres et la faune. Le gouvernement du Canada a donc établi des services qui veillent à protéger pour la génération actuelle et à conserver pour les générations futures les richesses naturelles de notre immense pays.

Environnement Canada, par sa Politique sur la consultation du public et sur l'accès à l'information, s'engage formellement à entretenir un réseau de communication et d'échanges entre le ministère et le public. Cette politique a pour but de favoriser un dialogue permanent afin d'aider le ministère à élaborer de meilleurs programmes, politiques et règlements et d'assurer ainsi l'épanouissement d'un environnement de qualité et la protection des ressources. En mettant en place un cadre de travail encourageant la tenue de réunions publiques régulières, le ministère espère instaurer un meilleur climat de compréhension des questions et préoccupations environnementales et trouver des solutions.

## **La protection de l'environnement**

### **La pollution**

En collaboration avec les organismes provinciaux et l'industrie, le gouvernement du Canada exerce un contrôle régulier sur les sources de pollution de l'eau et de l'air, de même que sur l'utilisation des substances toxiques. Il effectue également des recherches sur le problème des pluies acides en vue d'adopter les mesures de contrôle qui s'imposent. Les experts du gouvernement travaillent à l'assainissement de l'eau et de l'air, là où il y a des problèmes. Quant aux risques de désastres environnementaux, ils sont toujours pré-

sents. C'est pourquoi une équipe est en état d'alerte, 24 heures par jour, prête à répondre à tout appel d'urgence.

### **La protection des forêts**

Les forêts couvrent 3,5 millions de kilomètres carrés, du Pacifique à l'Atlantique. C'est la ressource industrielle la plus importante du pays.

Le gouvernement du Canada fait des recherches en sylviculture, en administration forestière, en protection des forêts, en écologie, de même que sur l'énergie à tirer de la biomasse forestière et sur les effets de son utilisation sur l'environnement. Il accorde également son aide aux provinces et au secteur privé en matière d'administration et de développement forestiers, et il échange des connaissances et des techniques avec les autres pays.

### **L'utilisation des terres**

Le gouvernement fédéral s'inquiète de la réduction rapide des terres agricoles. Il a donc mis sur pied une méthode de projection de la demande et de la disponibilité de ces terres.

De concert avec les gouvernements provinciaux, il s'occupe également de la répartition des terres qui peuvent convenir aux loisirs, de la demande et de la disponibilité des terres en vue de leur exploitation forestière. Il évalue la superficie des terres abandonnées et se penche sur les problèmes de transformation des terres agricoles en espaces urbains.

## **La protection des eaux intérieures**

En collaboration avec les provinces, le gouvernement du Canada participe à des programmes de conservation des eaux. Il s'occupe également de la qualité de l'eau, du contrôle des inondations, de la recherche aquatique, de l'utilisation agricole et industrielle de l'eau et de la planification des ressources aquatiques.

## **La protection de la faune**

Tout bouleversement du milieu naturel qui touche la faune touche finalement l'homme. Le Service canadien de la faune effectue donc des recherches sur les répercussions de l'activité humaine sur la faune. Il s'occupe aussi de la protection des espèces en voie d'extinction (l'ours polaire et le faucon pèlerin, par exemple) et, par suite d'ententes internationales, de la protection des oiseaux migrateurs pour lesquels il a aménagé des sanctuaires.

De plus, ce service effectue des études sur la répartition géographique, les habitudes de migration, la reproduction du gibier migrateur, les sources d'alimentation des oiseaux et des autres animaux, et il renseigne les agriculteurs sur la manière de protéger leurs récoltes contre les oiseaux aquatiques et migrants. De concert avec les provinces et les territoires, il établit le calendrier annuel de la chasse et la quantité du gibier que l'on peut abattre.

Enfin, le service a subventionné des longs métrages sur la faune et ses activités que l'on peut emprunter du bureau régional de l'Office national du film. Quant aux nombreuses publications sur la faune que distribue le service, prière d'en faire la demande au :

---

**Centre de renseignements  
Environnement Canada  
55, avenue Saint-Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-6406**

---

## **La protection du milieu marin**

Les gestes irréfléchis de l'homme viennent souvent anéantir les stocks de poisson, que ce soit en déversant de la terre sur les frayères, en construisant des barrages qui réduiront le courant, ou en s'appropriant le sable des plages ou le lit des cours d'eau. La Direction de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et Océans vise à la protection du milieu marin où les poissons frayent et vivent en élaborant des programmes d'information destinés au public, en conseillant les entrepreneurs et, s'il y a lieu, en intentant des poursuites judiciaires contre tout contrevenant à la *Loi sur les pêcheries*.

Les spécialistes du milieu marin et de l'environnement poursuivent des programmes de recherche élaborés et fournissent leur appui pour empêcher, par exemple, que ne s'étendent les dommages provoqués par les pluies acides qui ont déjà détruit la vie

aquatique de nombreux lacs au centre du Canada.

Si vous voulez contribuer à une meilleure qualité de vie pour les générations actuelles et futures en protégeant le milieu marin, vous pouvez obtenir des renseignements à l'adresse suivante :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Pêches et Océans Canada  
3050, chemin Harvester  
Burlington (Ontario)  
L7N 3J1 (416) 637-4701**

---

## **La météorologie**

Les bureaux de prévisions météorologiques sont disséminés partout au Canada, et ils nous transmettent les prévisions, soit directement par Radiométéo Canada dans certaines villes peuplées, soit par l'intermédiaire des médias d'information. Ces prévisions sont fondées sur des informations recueillies plusieurs fois par jour dans des centaines de stations météorologiques. Elles sont rassemblées et diffusées non seulement à l'intention du grand public, mais elles touchent aussi des domaines spécialisés comme l'aviation, l'agriculture, la foresterie, la pêche côtière, la navigation de plaisance, le transport maritime, les services de voirie, etc.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les conditions climatiques en écrivant à l'adresse suivante :

---

**Région de l'Ontario  
Service de l'environnement  
atmosphérique  
Environnement Canada  
25, avenue St. Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-5624**

---

## **Les publications et les renseignements**

Pour obtenir plus de renseignements et des publications sur la pollution, l'utilisation des terres, la protection des forêts, la protection des eaux intérieures et de la faune, la météorologie, de même que sur les programmes et les services offerts par le ministère, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Centre de renseignements  
Environnement Canada  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H3 (819) 997-2800**

---

## **Les cartes géographiques du Canada**

Le Bureau des cartes du Canada, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, publie des cartes topographiques et d'utilisation des terres. On peut se procurer gratuitement la liste de ces cartes dans certains magasins, ou bien au :

---

**Bureau des cartes du Canada  
Énergie, Mines et Ressources  
Canada  
615, rue Booth  
Ottawa (Canada)  
K1A 0E9 (613) 998-3865**

---



## La jeunesse

Le gouvernement fédéral, conscient que les jeunes d'aujourd'hui sont les chefs de demain, a élaboré des programmes intéressants et dynamiques pour leur permettre de mieux connaître le Canada et sa population.

(À ce propos, vous pouvez consulter les sections intitulées Les carrières au gouvernement du Canada : Les emplois d'été à l'intention des étudiants et Le travail : La création d'emplois.)

## **Les prêts aux étudiants**

Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), des prêts sont consentis à des étudiants à plein temps ou à temps partiel qui ont besoin d'aide pour poursuivre des études postsecondaires.

Le gouvernement fédéral acquitte l'intérêt sur ces prêts tant que vous étudiez à plein temps et durant les six mois qui suivent l'obtention de votre diplôme. Dans le cas des étudiants qui n'ont pas de travail ou sont malades, le gouvernement fédéral paye cet intérêt pendant une période maximale de 18 mois.

Le programme est financé par le gouvernement fédéral, mais ce sont les provinces et les territoires qui étudient les demandes d'aide.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'une des adresses suivantes :

---

**Direction de l'aide  
aux étudiants  
Ministère des collèges et des  
universités  
Immeuble Mowat, Queens Park  
Toronto (Ontario)  
M7A 2B4 (416) 965-5241  
ou composez sans frais :  
1-800-268-3748**

## **Programme canadien de prêts aux étudiants**

**Case postale 2090**

**Succursale D**

**Ottawa (Canada)**

**K1P 6C6 (819) 994-1844**

---

## **Hospitalité-Canada**

Hospitalité-Canada offre aux jeunes de 14 à 22 ans et aux étudiants qui fréquentent à plein temps une institution postsecondaire l'occasion de découvrir d'autres régions du pays et d'en connaître les habitants.

Ce programme assume, à certaines conditions, les frais de voyage des personnes qui participent à des échanges de groupes jumelés. Les frais de logement et de repas pendant une période minimale de cinq jours sont couverts par le groupe d'accueil qui doit aussi voir à planifier les activités du groupe visiteur de façon à renseigner les participants sur l'histoire, l'économie et la vie politique et culturelle de la communauté d'accueil.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur ce programme, écrivez à :

---

**Direction générale  
Hospitalité-Canada  
Secrétariat d'État  
25, avenue St. Clair est  
Pièce 200  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-7541**

---

## **Katimavik**

Katimavik, terme inuit qui signifie « lieu de rencontre », est le nom d'un service national pour la jeunesse qui a été fondé par le gouvernement fédéral. Ce service a pour but d'apporter de l'aide aux collectivités canadiennes, de promouvoir le développement personnel de ses participants, de favoriser la prise de conscience sur le plan de l'environnement et de fournir aux jeunes des occasions d'approfondir leurs connaissances sur le pays.

La durée du programme est de neuf mois. Les groupes comptent 33 participants auxquels on assigne trois projets successifs à réaliser dans trois provinces différentes où les participants doivent résider pendant quelque trois mois. L'un de ces projets sera mis en œuvre dans un milieu francophone.

Les projets sont conçus en collaboration avec les collectivités locales et visent certaines activités, comme nettoyer le milieu environnant, tracer des sentiers, améliorer des centres de loisirs, aider les handicapés et les personnes âgées, s'occuper des enfants et des jeunes dans les garderies et les centres de loisirs.

Les candidats peuvent également participer à un stage militaire de formation parrainé par le ministère de la Défense nationale. La durée du stage est de trois mois.

Si vous avez entre 17 et 21 ans, êtes célibataire, citoyen canadien ou immigrant reçu, désirez apporter votre contribution aux efforts collectifs d'un groupe qui se voue à la jeunesse canadienne, vous pouvez obtenir tout renseignement utile au :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Katimavik  
323, rue Chapel  
Ottawa (Canada)  
K1N 7Z2 (613) 238-4525**

---

## **Les voyages-aubaines**

L'échelle des prix autorisés par la Commission canadienne des transports permet aux compagnies aériennes nationales, ainsi qu'à VIA Rail, un choix de tarifs réduits.

Par exemple, un étudiant de 12 à 21 ans muni d'une carte d'étudiant peut profiter d'une réduction de 50 p. 100 sur la plupart des voyages par avion à l'intérieur du pays, sauf en période de pointe. Il est vrai qu'on ne peut retenir sa place ; par contre, l'épargne réalisée vaut bien qu'on attende son tour. À certaines époques de l'année, de plus grandes aubaines encore sont offertes au public.

Pour sa part, VIA Rail offre une réduction de 15 p. 100 aux groupes de 3 à 6 personnes, de 20 p. 100 aux groupes de 7 à 29 personnes et de 30 p. 100 aux groupes de 30 et plus. Les compagnies aériennes offrent égale-

ment des réductions aux groupes.

Puisque les réductions de tarifs sont sujettes à changements, il est préférable de vérifier les prix auprès des compagnies de transport, ou de votre agent de voyage.





## Les arts et la culture

Les arts constituent un témoignage de notre richesse intellectuelle et de notre imagination créatrice. Peintres, sculpteurs, acteurs, musiciens, compositeurs, danseurs et cinéastes témoignent tous, par leurs travaux, des divers aspects de notre héritage culturel. Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes pour assurer la sauvegarde de notre caractère multiculturel et pour favoriser la croissance et l'épanouissement des compétences tant artistiques que créatrices.

## **Les programmes canadiens de subventions aux arts**

Les programmes canadiens de subventions aux arts et à la culture sont conçus pour accorder à tous les Canadiens des chances égales de mettre en valeur les aspects culturels de leur région. Les services culturels et artistiques du gouvernement fédéral effectuent des recherches sur la situation des arts au Canada et aident ainsi le ministère des Communications à établir des politiques nationales dans les domaines de la cinématographie, des services vidéo, de l'enregistrement, de la publication de livres et de revues, des droits d'auteur, de l'héritage culturel, des arts visuels et des arts d'interprétation.

Ces services coordonnent le travail des divers organismes culturels du gouvernement afin de les aider à respecter leurs objectifs communs et à mettre sur pied des programmes destinés tant au secteur privé qu'au secteur public. Ils s'occupent de la promotion des arts, de la planification financière en milieu artistique et des subventions.

## **Les initiatives culturelles**

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne fournit des fonds et des services de commercialisation et de consultation pour la

production et la diffusion des films canadiens. Cette société relève du ministre des Communications.

*La Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels* veille à protéger l'héritage culturel et artistique du Canada. Pour ce faire, le gouvernement met des fonds à la disposition des institutions désignées pour leur permettre d'acheter des biens situés hors du Canada mais faisant partie de l'héritage culturel du Canada. Les personnes qui donnent ou vendent des objets culturels aux institutions publiques ont droit à des abattements fiscaux.

En vertu du Programme d'aide au développement de l'édition canadienne, des subventions sont consenties aux maisons d'édition canadiennes afin de les aider sur les plans financiers et administratifs tout en leur permettant d'acquérir une plus grande influence culturelle au Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Ministère des Communications  
55, avenue St. Clair est  
9<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2 (416) 966-8215**

---

## **L'aide aux arts**

Le Conseil des arts est l'organisme fédéral de qui relève l'aide accordée aux artistes. Il encou-

rage et favorise l'étude et la réalisation d'œuvres artistiques, comme la musique, la danse, l'opéra, le théâtre, les arts visuels, la littérature et l'édition. Il accorde des subventions aux artistes professionnels, aux personnes dont les travaux sont essentiels pour les professions artistiques, ainsi qu'aux organismes professionnels et de soutien.

*Explorations* est un programme multidisciplinaire du Conseil des arts du Canada qui s'adresse à toutes les personnes, groupes et organismes faisant partie ou non des cadres artistiques traditionnels, ayant en vue un projet original et bien conçu dans le domaine des arts et de la culture.

C'est le Conseil des arts qui s'occupe de la remise des prix suivants : les prix littéraires du gouverneur général, les prix de littérature aux auteurs de livres destinés aux enfants, les prix de traduction, le prix littéraire Belgique-Canada, le prix littéraire Australie-Canada, le prix littéraire Suisse-Canada, le prix Jules-Léger (nouvelle musique de chambre), le prix Virginia P. Moore (musique), le prix Sylva Gelber Foundation (musique), le prix Healy Willan (musique), le prix Jacqueline-Lemieux (danse), les deux prix Molson d'une valeur de 50 000 \$ chacun décernés tous les ans (arts, humanités et sciences sociales), le prix Killam d'une valeur de 50 000 \$ (sciences, génie ou médecine).

C'est également du Conseil que relève le secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Pour obtenir les publications sur les nombreux programmes et services qui relèvent du Conseil des arts, veuillez vous adresser au :

---

**Service des communications**  
**Conseil des arts du Canada**  
**255, rue Albert, CP 1047**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1P 5V8 (613) 237-3400**

---

Vous pouvez également téléphoner sans frais au 1-800-267-8282.

## **Soutien aux organismes**

Le gouvernement du Canada reconnaît le caractère multiculturel de notre patrimoine en encourageant et en apportant de l'aide financière à des activités ou à des projets conçus pour faire connaître et préserver notre patrimoine ethnoculturel.

Les objectifs de ces programmes sont essentiellement les suivants : favoriser et aider financièrement les collectivités à profiter de leur patrimoine culturel ; faire en sorte que les membres de tous les groupes culturels soient intégrés dans notre société ; contribuer à renverser les barrières qui pourraient empêcher que certains d'entre

eux ne participent pleinement à notre société ; promouvoir et encourager les rencontres enrichissantes entre tous les groupes culturels canadiens.

On fournit également de l'aide aux organismes voués à la promotion de la femme, de même qu'aux organismes bénévoles et autochtones et aux handicapés.

En outre, le gouvernement du Canada apporte son appui à tous les groupes de langues officielles pour qu'ils puissent utiliser leur langue et contribuer pleinement à l'épanouissement de la société dans les régions où ils sont minoritaires. Des subventions pourront être obtenues pour des projets ou des activités répondant à cet objectif. Des subventions et des bourses existent également pour aider les professeurs à améliorer leurs compétences linguistiques et pour inciter les étudiants du niveau postsecondaire à poursuivre leurs études ou suivre des cours d'immersion.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous au :

---

**Secrétariat d'État**  
**Bureau régional de l'Ontario**  
**25, avenue St. Clair est**  
**Pièce 200**  
**Toronto (Ontario)**  
**M4T 1M2 (416) 966-7541**

---

## **La Société Radio-Canada**

La Société Radio-Canada (SRC) est une société d'État créée en 1936 par une loi du Parlement canadien dans le but d'offrir un service national de radio-télévision au Canada. De par son statut, la Société Radio-Canada relève du Parlement, auquel le ministre des Communications adresse chaque année un rapport d'activités.

La SRC est un service public de radiodiffusion qui offre un programme équilibré d'émissions pour renseigner et divertir les personnes de tous les âges et ayant des intérêts et des goûts divers. L'éventail des émissions comprend les nouvelles, les affaires publiques, le théâtre, la musique, le cinéma, les sports, les documentaires, les émissions pour enfants et celles qui s'adressent aux consommateurs.

Radio-Canada offre plusieurs services, dont les chaînes de télévision en français et en anglais, les chaînes de radio MA en français et en anglais, les services de radio-stéréo MF dans les deux langues, et les réseaux français et anglais de télévision parlementaire retransmis par les câblodistributeurs. Un service spécial de radio et de télévision couvre le Grand Nord canadien dans les deux langues officielles et, dans certains cas, dans les langues indiennes et inuit.

En plus, la SRC comprend un service de radiodiffusion international multilingue, Radio-Canada International, qui diffuse en onze langues dans le monde entier.

La radiotélévision nationale est un excellent moyen de développement des arts et de la culture au Canada. Elle diffuse notre musique, nos spectacles, notre poésie ; elle patronne des œuvres spéciales, parraine des concours artistiques et présente des films canadiens. Radio-Canada produit aussi des disques, des bandes magnétiques et des livres à partir du contenu de ses émissions.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à la :

---

**Société Radio-Canada**  
**Service français**  
**1255, rue Bay**  
**CP 500, succursale A**  
**Toronto (Ontario)**  
**M5W 1E6 (416) 925-3311**

**Administration centrale**  
**Société Radio-Canada**  
**1500, avenue Bronson**  
**CP 8478**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1G 3J5 (613) 731-3111**

---

Numéro Visuor pour malentendants : (613) 733-8868

## **L'Office national du film**

L'Office national du film (ONF) a été fondé en 1939 afin de faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations. La réalisation de ce mandat a fait de l'ONF l'un des plus grands ambassadeurs de la culture canadienne.

Plus de 2 000 prix internationaux lui ont été décernés, dont sept Oscars, le premier ayant été attribué en 1941 au film *Churchill's Island* et le septième en 1983 au documentaire *Si cette planète vous tient à cœur...*

Au cours des ans, l'ONF a produit au-delà de 4 000 films documentaires, d'animation et de fiction ; la plupart d'entre eux sont traduits en anglais ou en français et beaucoup le sont en d'autres langues, puisque ses productions sont vues dans tous les pays où le film est utilisé. Cette collection s'enrichit annuellement d'environ 200 films qui traitent d'une foule de sujets : histoire, géographie, politique, culture et société, sciences, arts et lettres, sports. Afin d'encourager la création cinématographique dans toutes les régions du Canada, l'ONF produit des films en français dans ses studios de Montréal, Moncton, Toronto et Winnipeg, et des films en anglais dans ceux de Montréal, Halifax, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

L'Office distribue ses films dans les salles de cinéma, à la télévision, dans les écoles, auprès des groupes spécialisés, lors de festivals, de séminaires et de colloques. Le grand public peut les emprunter par le biais d'un système de cinémathèques unique au monde.

Étant également l'un des plus importants producteurs de matériel pédagogique au Canada, ses films fixes, ses films en boucles, ses jeux de diapositives, ses ensembles multimédia et ses transparents pour rétroprojecteurs sont fort recherchés par les enseignants.

Le Centre de la photographie et le Service de la photographie du gouvernement canadien relèvent tous deux de l'ONF. Le Centre possède ses propres laboratoires de traitement de la pellicule et réalise des photos destinées aux publications et aux expositions de toutes sortes ; il est aussi doté d'une photothèque — ouverte au public — qui contient plus de 250 000 clichés de photographes canadiens.

Le Service de la photographie est chargé plus particulièrement de diffuser les œuvres de photographes canadiens réputés ; il organise périodiquement des expositions itinérantes.

À Montréal, l'Office dispose de services techniques complets, incluant des laboratoires de traitement de la pellicule et des services vidéo. La Section de la recherche éprouve les nouveaux

produits mis sur le marché et publie régulièrement les résultats de ses travaux.

Finalement, l'ONF est l'agent officiel du gouvernement en matière de films. Chaque année, il réalise ou confie à des maisons de production indépendantes un grand nombre de commandites qui proviennent des divers ministères et agences du gouvernement fédéral.

Il y a 30 bureaux de l'ONF au Canada. Les personnes qui désirent recevoir de plus amples renseignements peuvent communiquer avec le bureau qui dessert leur région ou avec le siège social à Montréal.

---

**Affaires publiques**  
**Office national du film**  
**CP 6100, succursale A**  
**Montréal (Québec)**  
**H3C 3H5 (514) 333-3452**

---

## **Les Musées nationaux du Canada**

Dans le but de faire connaître aux Canadiens les richesses de leur patrimoine, les Musées nationaux du Canada ont créé un réseau de 24 musées associés, dont font partie les quatre musées nationaux d'Ottawa, et de 24 centres nationaux d'exposition.

Les quatre musées nationaux d'Ottawa sont la Galerie nationale du Canada, le Musée national de l'homme qui comprend le

Musée canadien de la guerre, le Musée national des sciences naturelles, et le Musée national des sciences et de la technologie qui comporte le Musée national de l'aviation.

L'Ontario possède deux musées associés : l'Art Gallery of Ontario (Toronto) et le Royal Ontario Museum (Toronto). La province compte aussi cinq centres nationaux d'exposition : le Thunder Bay National Exhibition Centre, le Timmins Museum, le Rodman Hall Arts Centre (St. Catharines), l'Art Gallery of Cobourg, et le Thames Arts Centre (Chatham).

Les Musées nationaux organisent aussi des expositions itinérantes, des prêts d'œuvres d'art et d'objets d'intérêt culturel et des activités éducatives sous diverses formes. En outre, la Direction des programmes nationaux administre trois muséobus qui présentent des expositions itinérantes dans les régions rurales.

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous aux :

---

**Musées nationaux du Canada**  
**300, avenue Laurier ouest**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0M8 (613) 993-4285**

---

## **Les Archives publiques**

Les Archives publiques constituent une véritable mine de renseignements sur l'évolution du Canada depuis ses débuts. Cet

organisme s'efforce en effet d'obtenir tous les documents importants qui ont trait aux divers aspects de la vie canadienne et au développement du pays. Il fournit également des services de recherche et des installations qui permettent au public de consulter les documents mis à leur disposition.

Parmi ces documents, on trouve des collections de manuscrits d'hommes d'État et d'autres citoyens et citoyennes très connus ; 100 000 ouvrages sur le Canada et son histoire ; environ un million de cartes et de plans relatifs à la découverte, à l'exploration, à l'établissement, à la topographie et à la géologie du pays ; des peintures documentaires, des dessins et des images imprimées ayant trait aux gens, aux événements historiques, aux lieux géographiques et aux objets.

Si vous désirez obtenir tout autre renseignement relatif aux services des Archives publiques, adressez-vous aux :

---

**Relations publiques**  
**Archives publiques du Canada**  
**395, rue Wellington**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0N3 (613) 992-9359**

---

## **La Bibliothèque nationale**

La Bibliothèque nationale du Canada a pour mission de protéger et de faire connaître le patri-

moine écrit du Canada. Elle doit donc recueillir tous les ouvrages publiés au pays ou d'intérêt canadien. Elle dresse une liste de ces publications et des bibliothèques qui les conservent afin de les mettre à la disposition du public et offre des services de référence, d'information et de consultation.

Les collections se composent principalement de documents canadiens et d'ouvrages en sciences sociales et humaines. Toute personne désirant utiliser les ouvrages de la Bibliothèque nationale à l'extérieur de l'édifice peut demander à sa propre bibliothèque de les lui obtenir par l'entremise du prêt entre bibliothèques.

La Bibliothèque produit des monographies, des bibliographies, des catalogues d'exposition, des rapports de groupes de travail, ainsi que des inventaires de collections de recherche des bibliothèques canadiennes.

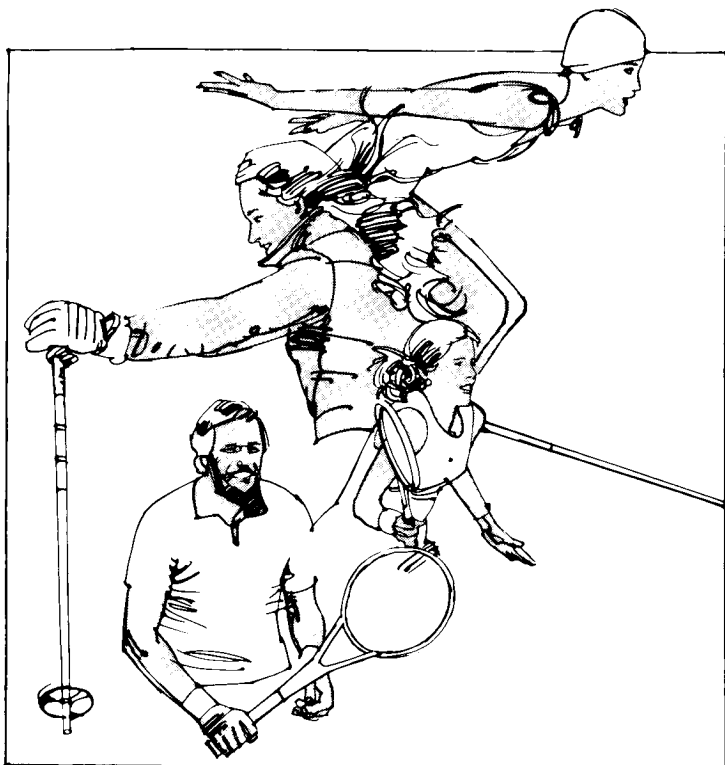
Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par la Bibliothèque nationale, écrire au :

---

**Bureau des relations extérieures**  
**Bibliothèque nationale du**  
**Canada**  
**395, rue Wellington**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0N4 (613) 995-7973**

---





## Les loisirs

Les loisirs jouent un rôle important dans la vie de la plupart d'entre nous en plus de constituer le parfait antidote contre le stress. Quelle que soit votre activité préférée, il est fort probable que le gouvernement du Canada offre des services qui la rendront plus agréable.

## La condition physique

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Condition physique et Sport amateur Canada, offre nombre de services aux Canadiens. Entre autres, il apporte aide et conseils aux organismes nationaux qui encouragent les Canadiens à adopter un mode de vie plus sain en les incitant à faire plus d'exercice physique. Dans certains cas, il accorde des subventions aux associations nationales qui voient à encourager la participation aux activités de loisir et à améliorer la condition physique.

Des programmes de conditionnement physique ont été conçus pour les entreprises afin que leurs employés puissent faire de l'exercice dans le cadre même de leur travail. À cet effet, Condition physique et Sport amateur Canada a publié un manuel qui traite de la mise sur pied de tels programmes.

Condition physique et Sport amateur met à la disposition des professionnels, des responsables de groupe et des particuliers un nombre important de publications sur la condition physique.

Pour de plus amples renseignements sur ces services, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Promotion et communications**  
**Condition physique et sport**  
**amateur Canada**  
**365, avenue Laurier ouest**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0X6 (613) 996-4510**

---

## Si vous visitez le Canada

Si vous avez l'intention de visiter le pays, Tourisme Canada peut vous aider à mieux connaître la région que vous avez choisie. Il vous offre un vaste choix de brochures, de cartes, de même que des renseignements sur les terrains de camping. Les ministères du Tourisme des provinces ou des territoires peuvent également vous aider.

Pour obtenir des renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

---

**Service d'information**  
**touristique**  
**Tourisme Canada**  
**235, rue Queen**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0H6 (613) 996-4610**

---

## La sécurité nautique

La Garde côtière canadienne assume la responsabilité des opérations de recherches et de sauvetage au large des côtes canadiennes et sur les Grands Lacs.

Et comme il vaut mieux prévenir que guérir, Transports Canada publie des brochures sur la sécurité nautique, dont le *Guide de sécurité nautique de la Garde côtière canadienne* pour les propriétaires de bateaux de plaisance, le *Manuel de sécurité et d'hygiène pour les pêcheurs* à l'intention des pêcheurs commerciaux.

La Garde côtière présente des expositions sur la sécurité en bateau lors de salons nautiques, dans les marinas et dans les villes côtières. Elle fournit son appui à l'Auxiliaire canadien de sauvetage maritime (ACSM), un réseau de 1 500 volontaires qui participent aux opérations de recherches et de sauvetage, et contribuent à la diffusion de renseignements relatifs à la sécurité nautique.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez aux :

---

**Affaires publiques**  
**Transports Canada**  
**Édifice Dominion Public**  
**1, rue Front ouest**  
**Pièce 216**  
**Toronto (Ontario)**  
**M5J 1A4 (416) 369-3277**

---

## **Les installations portuaires**

Le gouvernement du Canada est responsable de l'entretien et de l'aménagement de 2 300 ports, quais, jetées et autres installations à l'usage des pêcheurs et des marins d'occasion au Canada. De plus, dans certains cas il fournit de l'aide financière pour le développement de marinas privées et de quais pour le tourisme.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à la :

---

**Direction des ports**  
**pour petits bateaux**  
**Pêches et Océans Canada**  
**3050, chemin Harvester**  
**Burlington (Ontario)**  
**L7N 3J1 (416) 637-4569**

---

## **Les annuaires des marées**

Le Service hydrographique du Canada publie annuellement des annuaires qui donnent l'heure et la hauteur des marées à l'intention des pêcheurs et des marins. Il distribue également des renseignements sur les courants et les niveaux de l'eau pour les principaux lacs et cours d'eau du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec :

---

**Sciences et Levés océaniques**  
**Centre canadien des eaux**  
**intérieures**  
**Pêches et Océans Canada**  
**Case postale 5050**  
**Burlington (Ontario)**  
**L7R 4A6 (416) 637-4632**

---

## **Les cartes nautiques**

Si vous pratiquez des sports nautiques pendant vos loisirs, vous voudrez peut-être obtenir un catalogue de toutes les cartes nautiques des côtes du Canada, ainsi que des rivières, des canaux et des eaux intérieures.

Pour recevoir ce catalogue, adressez-vous au :

---

**Service de distribution des cartes hydrographiques**  
**Pêches et Océans Canada**  
**1675, chemin Russell**  
**CP 8080**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1G 3H6 (613) 998-4931**

---

## **Les cartes aéronautiques**

Des cartes aéronautiques sont offertes à presque tous les comptoirs de vente des aéroports canadiens. Vous pouvez également les obtenir en écrivant au :

---

**Bureau des cartes du Canada**  
**Énergie, Mines et Ressources Canada**  
**615, rue Booth**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0E9 (613) 998-3865**

---

## **La photographie aérienne**

Désirez-vous obtenir à peu de frais une photographie aérienne de la région où vous habitez, d'un lac, d'une maison ou d'un endroit précis ? Dans ce cas, indiquez le sujet qui vous intéresse sur une carte topographique que vous pouvez obtenir au Bureau des cartes du Canada et précisez le point particulier qui doit apparaître sur la photographie. Adressez votre demande à la :

---

**Photothèque nationale de l'air**  
**Énergie, Mines et Ressources Canada**  
**615, rue Booth**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0E9 (613) 995-4560**

---

## **Les parcs nationaux du Canada**

Les Canadiens ont la chance de jouir des beautés naturelles de leur pays et de visiter les lieux qu'ont immortalisés leurs ancêtres. En effet, Parcs Canada, qui relève du ministère de l'Environnement, voit à l'établissement et à l'entretien de parcs nationaux, de même que de lieux et parcs historiques.

Notre pays dispose de 29 parcs nationaux, depuis Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve jusqu'à Pacific Rim sur la côte ouest de l'île de Vancouver, et depuis la Pointe Pelée à l'extrémité sud du Canada jusqu'à Auyuittuq sur l'île de Baffin à l'intérieur même du cercle arctique. L'Ontario compte quatre parcs nationaux : Pointe Pelée, Pukaskwa, les îles de la baie Georgienne et les îles du Saint-Laurent.

Le Canada compte aussi plus de 70 parcs historiques importants, de même qu'environ 900 plaques rappelant le souvenir de personnes, de lieux et d'événements d'importance historique nationale.

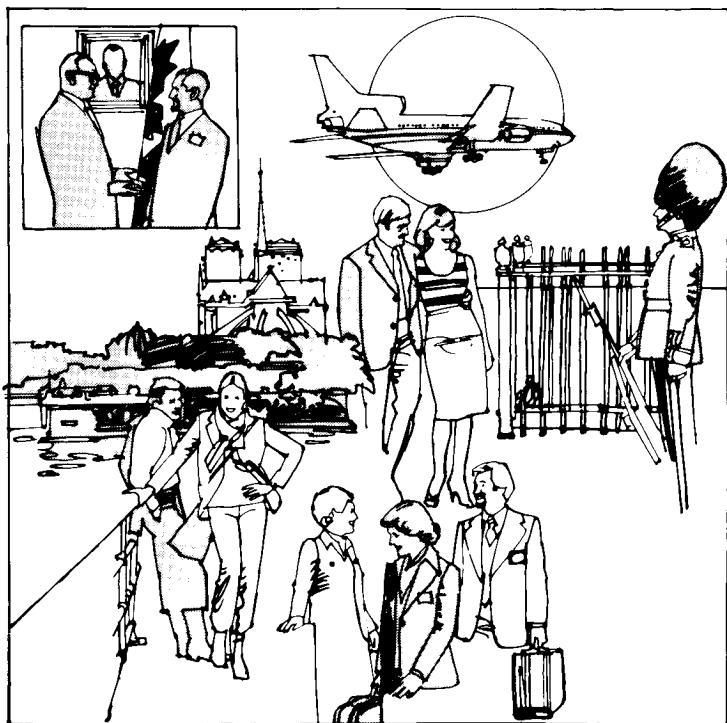
Le patrimoine historique du Canada comprend aussi neuf canaux reliant des milliers de kilomètres de voies navigables intérieures aux grandes routes maritimes. En plus de servir à des fins commerciales, ces canaux offrent aux navigateurs de plaisance des possibilités de croisières uniques au monde. Ils relèvent de Parcs Canada. En Ontario, on retrouve entre autres le canal Rideau, la voie navigable Trent-Severn, le canal Murray, et le canal Sault-Sainte-Marie.

Vous pouvez vous procurer des dépliants sur les lieux historiques et parcs nationaux, de même que des renseignements sur les activités et les installations disponibles à chaque endroit, en écrivant à l'adresse suivante :

---

**Parcs Canada**  
**132, 2<sup>e</sup> Avenue est**  
**Cornwall (Ontario)**  
**K6H 5V4 (613) 933-7951**

---



## Les Canadiens à l'étranger

Qu'il s'agisse de voyages de plaisir ou d'affaires, le gouvernement du Canada veille à ce que tout déplacement se fasse avec le moins d'inconvénients possible. À cette fin, les bureaux de passeports distribuent aux personnes qui en font la demande une brochure intitulée *Bon voyage, mais . . .* qui donne une foule de renseignements utiles aux voyageurs. Le gouvernement encourage également la participation canadienne à des programmes de développement.

## Les passeports

La plupart des pays exigent que les visiteurs détiennent un passeport. Pour obtenir le vôtre, il vous faut remplir une formule de demande que vous pourrez trouver dans les bureaux de passeports, les bureaux de poste et les agences de voyages. Si vous êtes né au Canada, vous devez présenter votre extrait de naissance ou attestation de citoyenneté. Si vous êtes né hors du Canada, vous devez présenter une attestation de citoyenneté canadienne. Vous devez joindre deux photographies de vous-même et un chèque visé ou un mandat-poste à la somme requise. Un répondant admissible doit certifier une de vos photographies et faire sa déclaration sur la formule de demande. Le tout peut être envoyé par la poste au :

---

**Bureau régional des passeports**  
**Affaires extérieures Canada**  
**20, rue Hughson sud**  
**Immeuble Union Gas**  
**Pièce 1006**  
**Hamilton (Ontario)**  
**L8N 2A1 (416) 523-2303**

**Bureau régional des passeports**  
**Affaires extérieures Canada**  
**Tour Royal Trust**  
**Pièce 1012**  
**Toronto-Dominion Centre**  
**Toronto (Ontario)**  
**M5H 3L7 (416) 369-3250**

**Bureau régional des passeports**  
**Affaires extérieures Canada**  
**4900, rue Yonge**  
**Immeuble du gouvernement**  
**du Canada**  
**1<sup>er</sup> étage**  
**Willowdale (Ontario)**  
**M2N 6A6 (416) 369-3251**

**Bureau des passeports**  
**Affaires extérieures Canada**  
**125, promenade Sussex**  
**Édifice Lester B. Pearson**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0G3 (613) 994-3500**

---

Il est préférable d'envoyer votre demande environ trois semaines à l'avance en raison du grand nombre de formulaires que doit traiter ce bureau. Les passeports sont valides durant cinq ans à compter de la date d'émission et ne peuvent être renouvelés. Il vous faut donc présenter une nouvelle demande à leur date d'expiration.

## Les douanes

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, vous aurez sans doute intérêt à lire le dépliant *Je déclare* publié par Revenu Canada, Douanes et Accise. Ce dépliant résume ce qu'il est indispensable de connaître à votre retour, de façon à ce que le dédouanement s'accomplisse sans heurt. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous soit aux bureaux de douanes le plus proche de chez vous, soit aux agences de

voyage ou aux aéroports internationaux, ou bien écrivez à la :

---

**Direction des relations  
publiques**  
**Revenu Canada**  
**Douanes et Accise**  
**66, rue Slater**  
**Immeuble Lord Elgin Plaza**  
**9<sup>e</sup> étage**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0L5 (613) 993-6220**

---

## L'immunisation

Le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada publie un *Guide du voyageur international* qui énumère les exigences et les vaccins recommandés ou obligatoires lorsque vous visitez un pays étranger.

Vu que ces exigences changent périodiquement, il vaut mieux communiquer avec le centre médical le plus proche de chez vous pour obtenir des renseignements à jour.

## Les climats tropicaux

Si vous prévoyez un voyage dans un pays où le climat est chaud, il serait bon que vous obteniez la brochure intitulée *Comment rester en bonne santé dans les climats chauds*. Elle contient tous les renseignements dont vous avez besoin en ce qui concerne l'immunisation, les méfaits de la chaleur et les maladies que transmettent les insectes ; elle donne aussi une liste des boissons et des aliments dont il faut

vous méfier. Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'immunisation et les climats tropicaux en écrivant à l'adresse suivante :

---

**Services médicaux**  
**Santé et Bien-être social**  
**Canada**  
**Parc Tunney**  
**Édifice Jeanne-Mance**  
**Ottawa (Canada)**  
**K1A 0L3 (613) 995-3561**

---

## L'aide aux Canadiens en voyage

Les Canadiens qui se trouvent en difficulté à l'étranger en raison d'une maladie, d'un accident, d'un vol ou de tout autre embêtement peuvent demander de l'aide à la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus proche. Ce bureau les mettra en communication avec un médecin, un hôpital, un avocat, ou encore, avec leur famille au Canada. Les représentants canadiens ne peuvent toutefois donner de conseils juridiques, ni intervenir dans les procédures judiciaires du pays.

Si vous prévoyez séjourner longtemps dans un pays, il est préférable de vous faire inscrire à la mission diplomatique ou consulaire canadienne en vous y présentant ou en écrivant dès votre arrivée. Cette formalité revêt une importance particulière dans les régions où la situation politique est instable.



Au cours de vos voyages, si vous vous trouvez dans un endroit où se produisent des troubles civils ou un cataclysme, communiquez sans tarder avec la mission canadienne de l'endroit. Plus de 100 ambassades et consulats peuvent vous aider à l'étranger.

## **Les aéroports**

Si vous allez à l'étranger, vous prendrez sans doute l'avion dans un des principaux aéroports que gère le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fournit de nombreux services axés sur la sécurité des voyageurs : contrôle du trafic aérien, sécurité et entretien de l'aéroport, inspection des avions, formation des pilotes, télécommunications, services météorologiques.

De concert avec les gouvernements des autres pays, le gouvernement s'assure aussi que les normes internationales aéronautiques tiennent compte de la sécurité et du bien-être des passagers, quelle que soit leur destination.

Pour de plus amples renseignements sur les aéroports, veuillez écrire à la :

---

**Direction des affaires publiques  
Transports Canada  
Place de Ville  
Tour C, 21<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N5 (613) 996-5861**

---

## **Les coopérants canadiens à l'étranger**

Tous les ans, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou des entreprises canadiennes sous contrat avec l'ACDI embauchent environ 300 Canadiens possédant des compétences particulières et pouvant participer à des programmes de coopération un peu partout dans le monde. L'ACDI aide également les Nations unies et d'autres organisations internationales à trouver des Canadiens qualifiés pour des missions d'assistance technique.

Les candidats doivent être citoyens canadiens, posséder une solide formation professionnelle et au moins cinq années d'expérience dans un domaine particulier tel que l'agriculture, l'agronomie, la foresterie, l'économie, la gestion financière, la santé, etc.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la :

---

### **Direction des ressources humaines**

**Agence canadienne de  
développement international  
200, promenade du Portage  
11<sup>e</sup> étage, Place du Centre  
Hull (Québec)  
K1A 0G4 (819) 997-2482**

---



## **Les carrières au gouvernement du Canada**

Pour être en mesure d'offrir tous les services qui ont été mentionnés dans ce guide, le gouvernement du Canada doit pouvoir compter sur un personnel qualifié. Il a donc confié à la Commission de la Fonction publique le soin de la dotation au sein des ministères et organismes fédéraux, excepté dans le cas des forces armées et policières qui s'occupent elles-mêmes de la sélection de leurs recrues.

## **La Commission de la Fonction publique**

Il n'est pas nécessaire de demeurer dans la région de la capitale nationale pour travailler à la Fonction publique du Canada : des fonctionnaires sont à votre service non seulement dans les principales villes du pays, mais aussi dans la plupart des petites collectivités.

Qu'il s'agisse d'administrateurs financiers, de chauffeurs de camions, d'infirmières, d'avocats, d'experts en traitement des données, de jardiniers, de vérificateurs, de commis de bureau, d'ingénieurs, de techniciens de laboratoire, de spécialistes de presque toutes les compétences ou professions, les fonctionnaires exercent leurs talents pour mettre en œuvre les programmes et les politiques du gouvernement du Canada.

Si vous désirez poursuivre une carrière à la Fonction publique du Canada, vous pouvez vous procurer des renseignements concernant les emplois, ainsi qu'un formulaire de demande d'emploi, au Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous et dans tous les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada. Les formulaires de demande sont aussi disponibles dans la plupart des bureaux de poste.

À la suite de concours, la Commission établit des listes d'admissibilité que les ministères

consultent quand ils ont des postes à combler. Lorsqu'il y a lieu, la Commission de la Fonction publique du Canada annonce les postes dans les quotidiens ou les journaux. Elle a aussi conçu des cassettes et des textes en braille qui ont pour but de mettre à la disposition des personnes qui ont un handicap visuel tous les renseignements touchant les carrières au gouvernement du Canada. Il est possible de consulter ces documents aux Centres d'emploi du Canada, dans les bibliothèques les plus importantes, dans les maisons d'enseignement, de même que dans tous les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada.

Les étudiants qui sont sur le point de recevoir leur diplôme universitaire pourront se procurer les dépliants de la Commission de la Fonction publique du Canada au bureau de placement de l'université. Sous forme de concours, une campagne d'embauche des diplômés universitaires a lieu chaque automne. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, communiquez avec le bureau de la Commission, ou écrivez à l'une des adresses suivantes :

---

**Bureau régional de l'Ontario  
Commission de la Fonction  
publique du Canada  
180, rue Dundas ouest  
Pièce 1100  
Toronto (Ontario)  
M5C 2A8 (416) 369-3122**

**Commission de la Fonction  
publique du Canada  
300, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M7 (613) 996-5010**

---

## **Le service extérieur**

Le ministère des Affaires extérieures offre des carrières à l'étranger dans plusieurs domaines, dont les relations diplomatiques, les échanges commerciaux, les services d'immigration, etc. On embauche habituellement des agents pour le service extérieur à l'occasion d'un concours annuel, dont la coordination relève de la Commission de la Fonction publique du Canada.

Les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une formation universitaire, posséder des connaissances suffisantes du milieu et des perspectives canadiennes, être capables de donner une image favorable du Canada, accepter d'être mutés périodiquement dans des postes situés aux quatre coins du monde et, enfin, connaître ou avoir le désir d'apprendre l'autre langue officielle du pays.

Si une carrière au service extérieur vous intéresse, procurez-

vous la demande d'emploi spéciale, au début de septembre, à votre bureau de placement universitaire ou à un bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada. Le concours se termine habituellement à la mi-octobre.

Pour obtenir des renseignements sur le service extérieur, écrivez à l'adresse suivante :

---

**Recrutement des agents des  
Affaires extérieures  
Commission de la Fonction  
publique du Canada  
300, avenue Laurier ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M7 (613) 996-5010**

---

## **Les emplois d'été à l'intention des étudiants**

Le Programme d'emplois d'été axés sur la carrière (PEÉAC), administré par Emploi et Immigration Canada, a pour but d'offrir des emplois d'été aux étudiants qui fréquentent une université ou une école technique et qui ont l'intention de poursuivre leurs études. Il donne aux étudiants une excellente occasion de mieux juger des possibilités de faire carrière dans le domaine de leur choix, que ce soit en sciences pures ou appliquées, ou dans d'autres disciplines. Des emplois de ce genre existent dans la plupart des ministères et organismes fédéraux.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le PEÉAC, communiquez avec le Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous.

## **Les forces armées canadiennes**

Les forces armées canadiennes constituent une organisation moderne et très mobile qui offre aux jeunes la possibilité de se spécialiser dans divers domaines, et de mettre leurs connaissances en pratique là où elles sont requises, au Canada ou à l'étranger.

Pour être admissible, il faut être citoyen canadien, avoir au moins 17 ans, une bonne instruction de base, satisfaire les normes médicales et réussir les examens de sélection.

Les forces canadiennes offrent les programmes de formation suivants :

- Le Programme de formation des métiers — formation militaire et professionnelle dans plus de 60 métiers.
- Le Programme de formation pour les techniciens de marine — cours offert en anglais au St. Lawrence College à Cornwall (Ontario), et en français à l'Institut de marine du CÉGEP de Rimouski (Québec).
- Le Programme de formation d'officiers de la force régulière

— tous les frais d'études payés dans un collège militaire ou une université.

- Le Programme de formation d'aspirants-officiers — formation d'officiers et instruction militaire en vue d'une carrière opérationnelle dans la marine, l'armée ou l'aviation.
- Le Programme de formation d'officiers dentistes — tous les frais d'études payés jusqu'à concurrence de 45 mois dans un collège d'art dentaire.
- Le Programme de formation d'officiers médecins — tous les frais d'études payés dans une faculté de médecine, y compris l'internat, jusqu'à concurrence de 45 mois.

En outre, les personnes qui ont un diplôme universitaire, un certificat technique ou un certificat d'infirmier agréé peuvent s'inscrire au Programme d'officier d'entrée directe (OED).

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes et sur les possibilités de carrières au sein des forces canadiennes, rendez-vous au centre de recrutement le plus près de chez vous ou téléphonez à frais virés (consultez la rubrique *Recrutement* dans les pages jaunes) ou écrivez au :

---

**Directeur du recrutement et de la sélection****Quartier général de la Défense nationale****Ottawa (Canada)****K1A 0K2 (613) 992-4311**

---

**Transports Canada**

Transports Canada offre un vaste choix de carrières aux personnes intéressées. Les diplômés du secondaire peuvent devenir opérateurs de radio, régulateurs du trafic maritime, contrôleurs aériens ou encore membres d'équipage sur un bateau. Dans la plupart de ces domaines, la formation est offerte par l'Institut de formation de Transports Canada à Cornwall (Ontario).

À son collège de Sydney, en Nouvelle-Écosse, la Garde côtière canadienne offre également des cours de formation aux diplômés du secondaire. Une fois terminé le cours de trois ans, les cadets reçoivent un diplôme d'officier de navigation ou d'ingénieur maritime. Ils servent sur les bateaux de la Garde côtière ; ils participent aux recherches et aux sauvetages ; ils travaillent sur les brise-glaces ; ils assurent l'aide à la navigation ; ils nettoient les zones touchées par les déversements de pétrole.

Les diplômés des collèges peuvent entreprendre des carrières intéressantes, comme techniciens en électronique ou en génie, alors que les diplômés d'université dans le domaine du génie

trouveront l'occasion de mettre leur compétence en valeur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à la :

---

**Direction des affaires publiques****Transports Canada****Place de Ville****Tour C, 21<sup>e</sup> étage****Ottawa (Canada)****K1A 0N5 (613) 996-5861**

---

Les diplômés d'écoles secondaires qui désirent devenir officiers de navigation ou ingénieurs-techniciens de la Garde côtière doivent envoyer leur demande au :

---

**Collège de la Garde côtière canadienne****Case postale 3000****Sydney (Nouvelle-Écosse)****B1P 6L1 (902) 562-8550**

---

**La Gendarmerie royale du Canada**

Si vous vous intéressez au contrôle des drogues, à la lutte contre le crime organisé, aux enquêtes criminelles et, en général, à l'application des lois de notre pays, la Gendarmerie royale du Canada vous offre une carrière intéressante.

Pour devenir membre régulier de la Gendarmerie royale du Canada, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être citoyen canadien

- avoir au moins 19 ans (vous pouvez soumettre votre demande dès l'âge de 18 ans, mais vous ne serez admissible qu'à l'âge de 19 ans)
- être en bonne santé et en bonne condition physique
- avoir terminé avec succès le cours secondaire
- détenir un permis de conduire canadien en règle et savoir bien conduire
- jouir d'une bonne réputation
- avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ou les formulaires de demande en écrivant à :

---

**L'officier-commandant  
Gendarmerie royale du Canada  
Division A  
Édifice Chomley  
400, rue Cooper  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R4 (613) 993-7336**

---

## **Publications du gouvernement du Canada**

Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral produisent une grande variété de publications qui traitent d'une foule de sujets. Bon nombre d'entre elles sont vendues par le Centre d'édition du gouvernement du Canada qui, en outre, distribue des listes de publications offertes sur des sujets particuliers. Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

Publicité et promotion  
Centre d'édition du gouvernement du  
Canada  
Approvisionnement et Services Canada  
Ottawa (Canada)  
K1A 0S9

---



## **Les services d'information du gouvernement du Canada**

Vous trouverez ci-dessous la liste des divers services d'information du gouvernement du Canada. N'hésitez pas à y avoir recours, quel que soit le sujet qui vous intéresse.

Services d'information

### **Administration du rétablissement agricole des Prairies**

1901, avenue Victoria  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0R5 (306) 359-5088

Affaires publiques

### **Affaires des anciens combattants Canada**

284, rue Wellington  
Ottawa (Canada)  
K1A 0P4 (613) 992-4234

Renseignements

### **Affaires extérieures Canada**

Édifice Lester B. Pearson  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Canada)  
K1A 0G2 (613) 996-9134

Direction des communications

### **Affaires indiennes et du Nord Canada**

Ottawa (Canada)  
K1A 0H4 (819) 997-9885

Direction des communications  
Affaires indiennes et inuit et  
Orientations générales  
**Affaires indiennes et du Nord  
Canada**

Ottawa (Canada)  
K1A 0H4 (819) 997-0060

Direction des communications  
Affaires du Nord et

### **Revendications des autochtones Affaires indiennes et du Nord Canada**

Ottawa (Canada)  
K1A 0H4 Affaires du Nord :  
(819) 997-0011 ; Revendications  
des autochtones : (819) 994-  
1200

Direction des affaires publiques

### **Agence canadienne de développement international**

200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
K1A 0G4 (819) 997-6100

Direction des communications

### **Agriculture Canada**

Édifice Sir John Carling  
930, avenue Carling  
Ottawa (Canada)  
K1A 0C7 (613) 995-8963

Affaires publiques

### **Air Canada**

1, place Ville-Marie  
Montréal (Québec)  
H3B 3P7 (514) 874-8892

Direction des services  
d'information

### **Approvisionnement et Services Canada**

Ottawa (Canada)  
K1A 0S5 (819) 997-7363

Relations publiques  
**Archives publiques Canada**  
395, rue Wellington  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N3 (613) 992-9359

Affaires publiques  
**Banque fédérale de développement**  
901, square Victoria  
Montréal (Québec)  
H2Z 1R1 (514) 283-3371

Direction de l'information et des références  
**Bibliothèque du Parlement**  
Édifice du Parlement  
Ottawa (Canada)  
K1A 0A9 (613) 992-0435

Relations publiques  
**Bibliothèque nationale du Canada**  
395, rue Wellington  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N4 (613) 995-7973

Affaires publiques  
**Chemins de fer nationaux du Canada**  
Case postale 8100  
Montréal (Québec)  
H3C 3N4 (514) 877-0212

Direction de l'information  
**Commissaire aux langues officielles**  
66, rue Slater, 20<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0T8 (613) 995-7717

Programme d'action publique  
**Commission canadienne des droits de la personne**  
90, rue Sparks, pièce 400  
Ottawa (Canada)  
K1A 1E1 (613) 995-1151  
Numéro Visuo pour malentendants : (613) 996-5211

Commission canadienne des pensions  
Édifice des Affaires des anciens combattants  
284, rue Wellington  
Ottawa (Canada)  
K1A 0P4 (613) 995-8608

Services d'information  
**Commission canadienne des transports**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N9 (819) 997-0344

Services d'information  
**Commission canadienne du lait**  
2197, promenade Riverside  
Ottawa (Canada)  
K1A 0Z2 (613) 998-9490

Bureau d'information publique  
**Commission de contrôle de l'énergie atomique**  
Case postale 1046  
Ottawa (Canada)  
K1P 5S9 (613) 995-5894

Affaires publiques  
**Commission de la Capitale nationale**  
161, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1P 6J6 (613) 992-4231

Direction des affaires publiques  
**Commission de la Fonction  
publique du Canada**  
300, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M7 (613) 993-7691

Direction de l'information  
**Commission du système  
métrique du Canada**  
255, avenue Argyle  
Ottawa (Canada)  
K1A 0C9 (613) 996-4000

Division des communications  
**Commission nationale des  
libérations conditionnelles**  
Édifice Sir Wilfrid Laurier  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R1 (613) 992-2818

Services d'information  
**Communications Canada**  
Tour Journal nord  
300, rue Slater  
Ottawa (Canada)  
K1A 0C8 (613) 995-1323

Services d'information  
**Condition féminine Canada**  
151, rue Sparks  
Pièce 1012  
Ottawa (Canada)  
K1A 1C3 (613) 995-9397

Promotion et communications  
**Condition physique et Sport  
amateur**  
365, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0X6 (613) 996-4510

Services d'information  
**Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications  
canadiennes**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N2 (613) 997-0313

Services des communications  
**Conseil des arts du Canada**  
255, rue Albert  
Ottawa (Canada)  
K1P 5V8 (613) 237-3400

Affaires publiques  
**Conseil des sciences du Canada**  
100, rue Metcalfe  
Ottawa (Canada)  
K1P 5M1 (613) 995-6954

Division des communications  
**Conseil du Trésor du Canada**  
Place Bell Canada, 19<sup>e</sup> étage sud  
160, rue Elgin  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R5 (613) 995-6141

Section des communications  
**Conseil économique du Canada**  
333, chemin River, tour A  
Case postale 527  
Succursale B  
Vanier (Ontario)  
K1P 5V6 (613) 993-1067

Services d'information  
**Conseil national de  
commercialisation  
des produits agricoles**  
300, rue Sparks  
Ottawa (Canada)  
K1R 7S3 (613) 995-2267

Direction de l'information  
publique  
**Conseil national de recherches  
du Canada**  
Chemin de Montréal  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R6 (613) 993-9101

Service des communications  
**Consommation et Corporations  
Canada**  
50, rue Victoria  
Place du Portage, tour 1  
Hull (Québec)  
K1A 0C9 (819) 997-3146

Services de commercialisation  
**Corporation de disposition des  
biens de la Couronne**  
450, rue Rideau  
Case postale 8451  
Ottawa (Canada)  
K1G 3J8 (613) 994-0074

Services d'information  
**Défense nationale**  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Canada)  
K1A 0K2 (613) 996-2353

Affaires publiques  
**Emploi et Immigration Canada**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0J9 (613) 994-6313

Affaires publiques  
**Énergie atomique du Canada  
Itée**  
275, rue Slater, 20<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0S4 (613) 237-3270

Direction des communications  
**Énergie, Mines et Ressources  
Canada**  
580, rue Booth  
Ottawa (Canada)  
K1A 0E4 (613) 995-3065

Direction de l'information  
**Environnement Canada**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H3 (819) 997-2800

Direction des communications  
**Expansion industrielle régionale**  
235, rue Queen  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H5 (613) 995-8900

Division de l'information  
**Finances Canada**  
Place Bell Canada  
26<sup>e</sup> étage nord  
160, rue Elgin  
Ottawa (Canada)  
K1A 0G5 (613) 992-1573

Services d'information  
**Galerie nationale du Canada**  
Angle des rues Elgin et Slater  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M8 (613) 992-4636

Services des relations publiques  
**Gendarmerie royale du Canada**  
1200, promenade Alta Vista  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R2 (613) 993-1085

Secrétaire de presse du  
**Gouverneur général**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0A1 (613) 993-9530

Services d'information  
**Institut canadien de  
l'information scientifique et  
technique**  
Conseil national de recherches  
du Canada  
Édifice M-55  
Chemin de Montréal  
Ottawa (Canada)  
K1A 0S2 (613) 993-1600

Communications et Affaires  
publiques  
**Justice Canada**  
Édifice de la Justice  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H8 (613) 995-2569

Relations publiques  
**Monnaie royale canadienne**  
Place Vanier, tour B  
6<sup>e</sup> étage  
355, chemin River  
Vanier (Ontario)  
K1A 0G8 (613) 993-0310

Services d'information  
**Musées nationaux du Canada**  
L'Esplanade Laurier  
21<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M8 (613) 993-4285

Services d'information  
**Office national de l'énergie**  
Édifice Trebla  
473, rue Albert  
Ottawa (Canada)  
K1A 0E5 (613) 996-3344

Direction des affaires publiques  
**Office national du film du  
Canada**  
Case postale 6100, succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3H5 (514) 333-3452

Division de l'information  
**Parcs Canada**  
Ottawa (Canada)  
K1A 1G2 (819) 997-2800

Direction des communications  
**Pêches et Océans Canada**  
240, rue Sparks, 7<sup>e</sup> étage ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0E6 (613) 995-2041

Information et Éducation  
**Planification d'urgence Canada**  
Édifice Lester B. Pearson  
Tour B, 3<sup>e</sup> étage  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Canada)  
K1A 0W6 (613) 992-3322

Services d'information  
**Ports Canada**  
Place de Ville, tour A  
320, rue Queen  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N6 (613) 996-6400

Communications  
**Postes Canada**  
Édifice Sir Alexander Campbell  
Confederation Heights  
Ottawa (Canada)  
K1A 0B1 (613) 995-4302

Direction des services  
d'information  
**Revenu Canada, Impôt**  
123, rue Slater  
Ottawa (Canada)  
K1A 0L8 (613) 995-2961

Affaires publiques  
**Santé et Bien-être social  
Canada**

Édifice Brooke Claxton  
Parc Tunney  
Ottawa (Canada)  
K1A 0K9 (613) 996-4950

Division des services de  
communications

**Sciences et Technologie Canada**

Édifice Martel  
270, rue Albert  
Ottawa (Canada)  
K1A 1A1 (613) 995-3093

Relations publiques  
**Secrétariat de la petite  
entreprise**

Expansion industrielle régionale  
235, rue Queen  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H5 (613) 995-9197

Direction des communications  
**Secrétariat d'État**  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M5 (819) 997-0055

Information publique  
Direction des communications  
**Service correctionnel Canada**  
Édifice Sir Wilfrid Laurier  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R1 (613) 993-7501

**Société canadienne des brevets  
et d'exploitation ltée**  
275, rue Slater  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R3 (613) 996-5736

Centre de communication et  
d'information

**Société canadienne  
d'hypothèques et de logement**

Académie Lasalle, 2<sup>e</sup> étage  
Annexe E  
Promenade Sussex  
Ottawa (Canada)  
K1A 0P7 (613) 748-2610

Information et relations  
publiques  
**Société de développement de  
l'industrie cinématographique  
canadienne**

Tour de la Bourse  
Pièce 2220  
Case postale 71  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A8 (514) 283-6363

Communications  
**Société du crédit agricole  
Canada**  
Case postale 2314, succursale D  
Ottawa (Canada)  
K1P 6J9 (613) 996-6606

Division des communications  
**Société pour l'expansion des  
exportations**

Case postale 655  
Ottawa (Canada)  
K1P 5T9 (613) 237-2570

Division des communications  
**Solliciteur général Canada**  
Édifice Sir Wilfrid Laurier  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R1 (613) 995-1032

Division des relations avec les  
organismes fédéraux et les  
médias

**Statistique Canada**

Parc Tunney,  
Édifice R. H. Coats, 3<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0T6 (613) 993-7644

Direction des communications

**Tourisme Canada**

235, rue Queen, 4<sup>e</sup> étage est  
Ottawa (Canada)  
K1A 0H6 (613) 995-0011

Direction des affaires publiques

**Transports Canada**

Place de Ville, tour C, 21<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada)  
K1A 0N5 (613) 996-5861

Direction des communications

**Travail Canada**

Ottawa (Canada)  
K1A 0J2 (819) 997-2617

Information et relations  
publiques

**Travaux publics Canada**

Promenade Riverside  
Confederation Heights  
Édifice Sir Charles Tupper  
Ottawa (Canada)  
K1A 0M2 (613) 998-9560

Relations publiques

**VIA Rail Canada Inc.**

1801, avenue McGill-College  
Montréal (Québec)  
H3A 2N4 (514) 286-2668





The following publications describing federal programs and services are available free of charge. Should you wish to receive any or all of these publications please complete the order form.

- 300-E The Government of Canada at your service
- 301-E The Government of Canada and the working person
- 302-E The Government of Canada and the consumer
- 303-E The Government of Canada and world affairs
- 304-E The Government of Canada and the small business

Should you require more than one of these items, please write a brief letter explaining how they will be distributed and to whom.

- 305-E The Government of Canada and the senior citizen
- 308-E The Government of Canada and youth
- 309-E The Government of Canada and agriculture
- 310-E The Government of Canada and women
- 321-E The Government of Canada and the construction industry

PLEASE USE BLOCK LETTERS

NAME

ADDRESS

CITY

PROVINCE

POSTAL CODE



**IMPORTANT**

**Mail this coupon to the appropriate address in the province in which you live. See the inside back cover for addresses.**



## NOTES

## NOTES

# CASES POSTALES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

## **TERRE-NEUVE**

Publications Canada  
CP 12066  
Succursale A  
St. John's (T -N )  
A1B 3T5

## **ÎLE-DU- PRINCE-ÉDOUARD**

Publications Canada  
CP 17000  
Charlottetown, (Î-P-É)  
C1A 8S7

## **NOUVELLE-ÉCOSSE**

Publications Canada  
CP 9308  
Succursale A  
Halifax (N-É)  
B3K 5N5

## **NOUVEAU-BRUNSWICK**

Publications Canada  
CP 1981  
Succursale A  
Fredericton (N-B)  
E3B 5G4

## **QUÉBEC**

Publications Canada  
CP 430  
Succursale de Lorimier  
Montréal (Québec)  
H2H 2N7

## **ONTARIO**

Publications Canada  
CP 1986  
Succursale B  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6G6

## **MANITOBA**

Publications Canada  
CP 368  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 2H6

## **SASKATCHEWAN**

Publications Canada  
CP 4554  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 3Y3

## **ALBERTA**

Publications Canada  
CP 1990  
Edmonton (Alberta)  
T5J 2P3

## **COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Publications Canada  
CP 7800  
Vancouver (C-B)  
V6B 4E7



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada